



2024 ▶ RAPPORT D'ACTIVITÉ

Gestion des déchets



DÉCHETTERIE DE FÊCHE-L'ÉGLISE
2 RUE DES GREPPES – 90100 FÊCHE-L'ÉGLISE

édito

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce rapport l'ensemble des données sociales, techniques et économiques de notre service « gestion des déchets » pour l'exercice 2024.

L'année 2024 a été marquée par le démarrage réussi de la collecte des biodéchets en points d'apport volontaire. Pour l'année, ce sont un peu plus de 200 tonnes qui ont été collectées et transformées en compost sur le site d'Aspach. Ce sont également 126 composteurs individuels qui ont été fournis par notre collectivité. De fait, le tonnage des OMR (ordures ménagères résiduelles) incinérées à Bourogne a diminué de 8% par rapport à 2023.

Notre performance en matière de tri est néanmoins en baisse en 2024 ce qui s'est traduit par une baisse de soutien des éco-organismes (604 k€ en 2024 contre 625 k€ en 2023). C'est principalement dans les refus de tri de la collecte sélective que notre performance s'est dégradée.

En effet, 428 tonnes issues de la collecte sélective (bacs jaunes) ont été refusées en 2024 lors du tri par notre prestataire Schroll. Cela représente une augmentation de +35% par rapport à 2023 et +70% par rapport à 2022. Ces refus de tri entraînent des surcoûts importants pour la collectivité de l'ordre de 180 k€ en 2024 et une baisse de soutien des éco-organismes.

Un plan d'actions est en cours et je suis confiant. Les efforts demandés aux abonnés concernés par ces erreurs de tri ainsi que les actions de sensibilisation notamment dans les écoles, nous permettront d'inverser cette tendance et de réduire significativement ces refus de tri.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité 2024 et vous remercie pour votre implication au quotidien dans la gestion de nos déchets.

Bien cordialement,

Bernard CERF
Vice-président
Service Gestion des Déchets



- 03

Edito.....

- 05

Présentation du service.....

A - Le territoire

B - L'organisation du service

- 13

Bilan et indicateurs d'activités.....

A - Tonnages

B - Les déchetteries

- 26

Aspects financiers.....

A - Fonctionnement dépenses et recettes

B - Investissement dépenses et recettes

C - Détail du coût de traitement des déchets

- 36

Les actions.....

A - Nos missions

B - Les supports de communication

C - Sensibilisation au tri sélectif

PRESENTATION DU SERVICE

A. LE TERRITOIRE

Présentation de la CCST

B. L'ORGANISATION DU SERVICE

Organigramme du service Gestion des Déchets

Les différentes missions assurées par le service

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)

La gestion des erreurs de tri

La livraison des bacs

L'entretien des bacs

Grille de dotation

La collecte

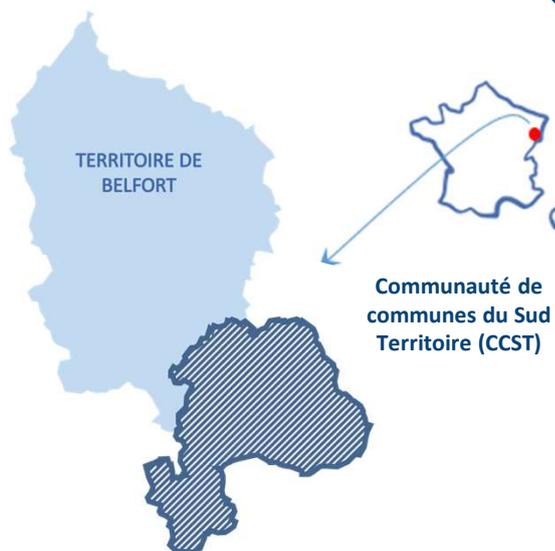
Consignes de tri

Collecte, traitement, valorisation

A. Le territoire

Fondée en 1999, la Communauté de communes du Sud Territoire (CCST) est située au sud du département du Territoire de Belfort, aux portes de la Suisse et du Haut-Rhin.

La CCST représente un tiers de la superficie et regroupe 20% des communes du Territoire de Belfort. Elle rassemble aujourd'hui 27 communes et compte 23 560 habitants (INSEE 2020).



Depuis 1967, date de sa création, jusqu'à la prise de compétence de la CCST le 1^{er} janvier 2011, c'est un Syndicat intercommunal à vocation multiple qui gérait la collecte et le traitement des déchets. Ce syndicat a été dissous le 31 décembre 2010.

La compétence traitement est transférée au SERTRID (Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets) depuis 2001. Ce syndicat assure la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, des encombrants incinérables, ainsi que le suivi de la filière de compostage des déchets verts.

Le territoire de la CCST est constitué de secteurs ruraux structurés autour de trois bourgs-centres, Beaucourt, Delle et Grandvillars, qui regroupent à eux trois environ 14 000 habitants et il est situé à proximité des deux pôles urbanisés représentés par les agglomérations de Belfort et de Montbéliard.

La CCST emploie 98 agents dont 19 au service Gestion des Déchets, en charge aussi de la sensibilisation et la relation aux usagers.

Le service Gestion des Déchets gère la compétence collecte et possède deux déchetteries sur son territoire. L'une est située à Fêche-l'Église et la deuxième à Florimont.

Autres compétences notables de la CCST :

- Eau potable
- Assainissement
- Gestion des déchets
- Centre aquatique intercommunal
- Urbanisme
- Ecole de musique
- Police Municipale intercommunale
- Accueil des gens du voyage
- Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)



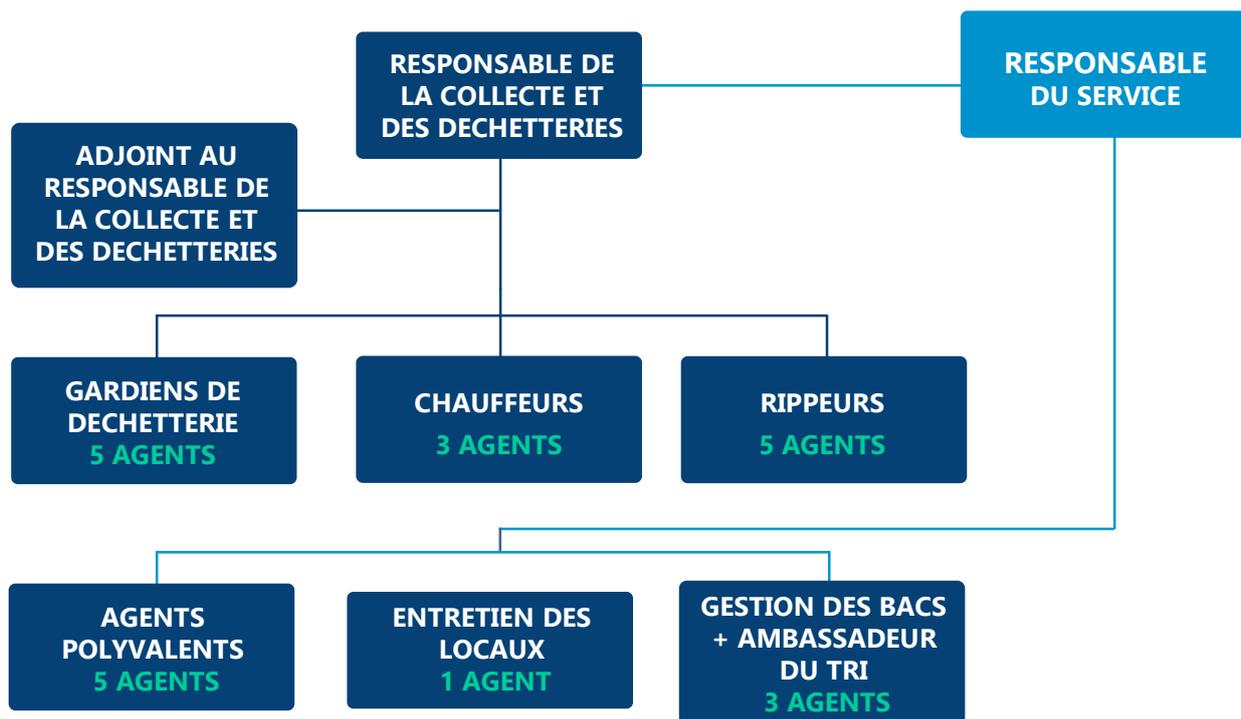
B. L'organisation du service

Le service compte 19 agents titulaires pour l'année 2024 (représentés sur l'organigramme ci-dessous), qui exercent différentes fonctions dont celles de collecte, de valorisation, de sensibilisation, de secrétariat et d'encadrement.

Afin de compléter le personnel en raison de surcharges de travail temporaires, d'arrêts maladie et d'absences diverses, 5 agents en contrats à durée déterminée ont été recrutés.

Un élève en alternance pour l'année 2024-2025 s'ajoute au nombre d'employés pour l'année. Il est inscrit en licence professionnelle Gestion et Traitement des Déchets – économie circulaire à l'Université de Besançon.

- Organigramme du service Gestion des déchets



- Les différentes missions assurées par le service

Depuis sa prise de compétence relative au traitement des déchets, la CCST exerce les missions suivantes :

- La collecte en régie des ordures ménagères résiduelles, du papier et autres emballages recyclables, en porte à porte,
- La collecte des biodéchets effective depuis le 1^{er} janvier 2024 (85 points d'apport volontaire),
- Le transfert des ordures ménagères résiduelles au centre de traitement (incinération),
- La préparation des bennes de déchets recyclables pour le transfert au centre de tri Schroll,
- La collecte du verre en apport volontaire (122 bacs à verre répartis sur le territoire de la CCST) et des déchets verts (bennes mises à disposition dans certaines communes),
- La mise à disposition des bacs de collecte jaunes et bleus, leur maintenance et leur réparation,
- L'exploitation et la gestion en régie des deux déchetteries, pour la collecte de déchets variés (encombrants, déchets verts, déchets diffus spécifiques, plâtre ...) et le réemploi de matières et objets réutilisables (ressourcerie),
- La sensibilisation au tri de tous les usagers, à la prévention et à une meilleure gestion des déchets,
- La gestion administrative des abonnés et du service.

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

Le mode de financement du Service Gestion des Déchets est la redevance incitative depuis le 1^{er} janvier 2005. C'est un financement équitable lié au service rendu. Il applique le principe « pollueur payeur ». Au même titre que l'eau et l'électricité, chaque usager paye en fonction de sa consommation, à savoir la quantité de déchets qu'il produit et qu'il présente à la collecte.

Chaque foyer est doté de deux bacs :

- Un bac à ordures ménagères résiduelles (couvercle bleu),
- Un bac de collecte sélective (couvercle jaune).

Le volume de chaque bac est adapté à la composition du foyer. Le volume des bacs pour les habitats collectifs est calculé en fonction du nombre d'habitants par logement.

Chaque bac est équipé d'une puce électronique. Ce système permet d'identifier et d'enregistrer les collectes.

Chaque foyer sera facturé en fonction du nombre de levées du bac à couvercle bleu d'ordures ménagères. En revanche, le ramassage du bac à couvercle jaune de la collecte sélective est gratuit pour l'usager, il n'intervient pas dans le calcul de la facture.

La tarification est structurée en deux parts indexées sur le volume du bac à OM :

Une part fixe : il s'agit de la participation aux services (administration, collectes, gestion des bacs, l'accès aux déchetteries, bennes à déchets verts dans certaines communes, éco-points verre, abri-bacs biodéchets).

Une part variable à la présentation : incitative au tri, en fonction du nombre de présentations/levées.

La gestion des erreurs de tri

La CCST doit répondre à des impératifs au niveau de la qualité des déchets envoyés à ses prestataires de traitement et de valorisation. Tout déchet a un coût de collecte et de traitement. Un déchet jeté dans le mauvais bac ou dans la mauvaise benne de collecte va engendrer un surcoût de traitement sous forme de pénalités par le repreneur.

La qualité du tri est donc essentielle. Le service Gestion des Déchets assure un contrôle qualitatif en collectant les bacs et les bennes de déchetterie. En cas de déchet non conforme, il refuse la collecte du bac ou des déchets non conformes.

La livraison des bacs

La Communauté de communes a mutualisé l'accueil des usagers pour l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets au Pôle technique de Grandvillars.

Ainsi, pour les livraisons, les retraits, les échanges ou les réparations de bacs, les usagers peuvent contacter l'accueil et effectuer toutes les démarches nécessaires en cas de déménagement ou d'emménagement, avec un seul interlocuteur pour les abonnements d'eau et la gestion des déchets.

[Les horaires de l'accueil du pôle de Grandvillars :](#)

Du lundi au jeudi :

08h30-12h00 et 13h30-17h30

Le vendredi :

08h30-12h00 et 13h30-16h30

L'entretien des bacs

Il est réalisé par les agents du service qui effectuent la livraison des bacs. Leurs interventions impliquent :

- la réparation (changement de roues, de couvercles, mise en place de serrures et de couvercles à opercules, installation des autocollants, ...), et le remplacement des bacs cassés, volés et brûlés, par des contenants neufs ou en stock,
- le nettoyage des bacs après un retrait. Ils sont ainsi lavés, désinfectés et désodorisés sur site (aire de lavage),
- la gestion des stocks sur site.

- Grille de dotation

La grille tarifaire n'a pas évolué durant l'année 2024.

LITRAGES	COÛT PARTICIPATION/AN	COÛT PRESENTATION BAC OM
80 L	122,40 €	1,80 €
120 L	171,34 €	2,18 €
140 L	216,42 €	2,37 €
180L	287,29 €	2,78 €
240 L	355,55 €	3,35 €
360 L	474,08 €	4,52 €
500 L	620,95 €	5,90 €
660 L	789,72 €	7,47 €
770 L	905,66 €	8,57 €
1100 L	1 166,18 €	10,89 €

DOTATION PARTICULIERS

NB PERSONNES	BAC OM	BAC CS
1 PERSONNE	80	140
2 PERSONNES	120	180
3 PERSONNES	140	240
4 PERSONNES	180	360
5 PERSONNES	180	360
6 PERSONNES ET +	240	500

DOTATION IMMEUBLES

NB PERSONNES	BAC OM	BAC CS
2 A 3	120	180
4 A 5	180	360
6 A 7	240	500
8 A 11	360	660
12 A 15	500	770
16 A 19	660	770
20 A 23	770	MULTIPLE DE BACS

- La collecte



La gestion des bacs de collecte (jaunes et bleus) est réalisée en régie par le service Gestion des Déchets. La CCST gère un parc de 17 997 bacs sur son territoire. 287 166 bacs ont été levés au total pour l'année 2024.

Avec le démarrage de la collecte des biodéchets, les bacs à ordures ménagères résiduelles (couvercle bleu) sont collectés en C0,5 depuis le 01/01/2024, soit une semaine sur deux, comme les bacs de collecte sélective (couvercle jaune).

Différentes interventions sur les bacs sont réalisées :

- Les livraisons de bacs pour les maisons neuves et les nouveaux arrivants,
- Les opérations de remplacements de bacs (bacs cassés, changements de volumes et retraits),
- Les opérations de maintenance (remplacements de couvercles et de roues, mise en place d'opercules et de serrures).

TYPE D'INTERVENTIONS	2024
Mises en place – nouvelles dotations	473
Retraits de bacs / récupérations	402
Opérations de remplacements (casse / vol)	28
Echanges de bacs / changements de volumes	483
Changements de puces, étiquettes	43
Opérations de maintenance (réparations / pose de serrures)	43
Total interventions	1 472

Bacs	2024
Nombre de bacs livrés	880
Nombre de bacs retirés	766
Nombre de bacs échangés	673

En 2024, 1 472 interventions ont été réalisées. On note une diminution de 11 % du nombre d'interventions par rapport à l'année 2023, dont 198 foyers qui ont fait la demande d'échange de leur bac jaune afin d'en augmenter le volume suite à l'extension des consignes de tri et 71 foyers ont échangé leurs bacs bleus pour en réduire le volume suite au changement de composition du foyer.

La mise en place de bacs pour les nouveaux usagers représente 27 % des interventions, le nombre de mises en place a augmenté de 9% par rapport à celui de l'année 2023.

Le nombre de retrait a augmenté de 7 %, tandis que le nombre d'échanges a fortement diminué de 32% cette année. Un grand nombre d'échanges de litrages de bacs avait été effectué en 2023 suite au passage à l'extension des consignes de tri.

- Consignes de tri applicables à compter du 01/01/2024

Tous vos emballages se trient

BAC DE TRI JAUNE

LES DECHETS RECYCLABLES

EMBALLAGES EN METAL



Conserves • Canettes
Barquettes
Aérosols • Couvercles /
capsules en métal

EMBALLAGES EN CARTON



Cartons
Briques alimentaires
Boîtes d'œufs



PAPIER

Journaux • Publicités
Enveloppes • Papiers
imprimés



EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Bouteilles • Flacons
Barquettes • Pots
Tubes • Sacs • Sachets
Films



✓ En vrac, sans sac

✓ Emballages aplatis

✓ Ne pas imbriquer les déchets

✓ Inutile de laver

✓ Emballages vidés

✗ Pas d'objets

BAC BLEU :

LES DECHETS NON RECYCLABLES

Couches • Lingettes • Essuie-tout
Protections hygiéniques • Mouchoirs
Mégots • Litière • Cendres • Coquillages
et crustacés



✓ Dans un sac **fermé**

LES BIODECHETS

LES DECHETS BIODEGRADABLES NATURELLEMENT

Epluchures de fruits et légumes • Filtres et marc de café •
Sachets thé • Coquilles œufs et restes de pain • Viande et
poisson • Restes alimentaires



✗ coquillages et crustacés, huiles, cendres, litières, déchets verts du jardin, capsules café et films plastiques

CONTENEUR VERRE

LES EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles • pots • bocaux



✓ Sans bouchons

✓ Bien vider

✓ Inutile de laver

La vaisselle, les vitres cassées, la porcelaine, les miroirs
sont à jeter dans la poubelle d'ordures ménagères ou en
déchetterie

COMPOSTEUR



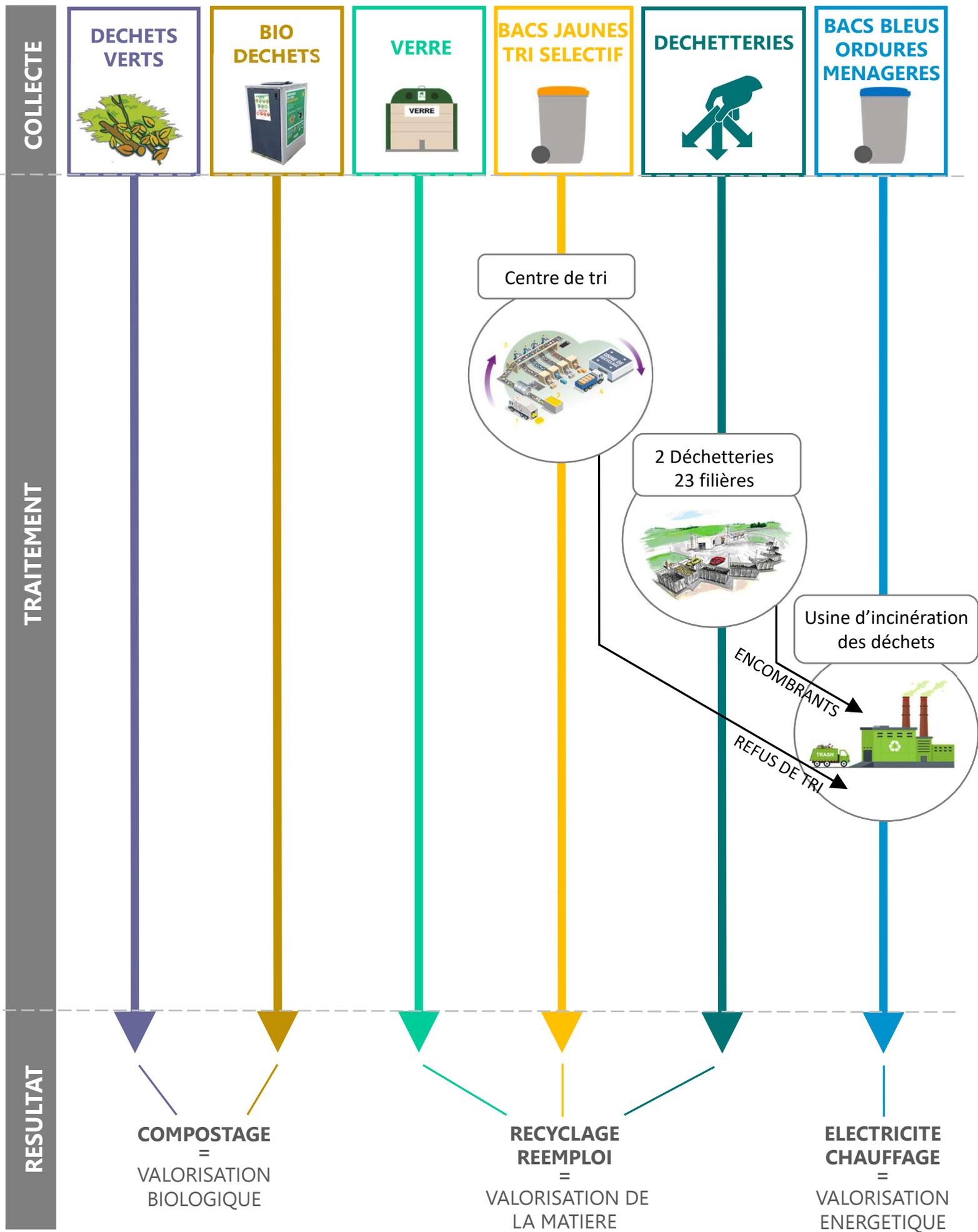
Epluchures de fruits et légumes • Filtres et marc de
café • Sachets thé • Coquilles œufs et restes de pain
Essuie-tout • Carton • Fleurs fanées • Tonte de
gazon • Copeaux et taille bois

✗ SAUF restes de viandes, poissons, os, litière

PENSEZ A SORTIR VOS BACS LA VEILLE AU SOIR DU JOUR DE COLLECTE



- Collecte, traitement, valorisation



BILAN ET INDICATEURS D'ACTIVITES

A. TONNAGES

- Evolution des tonnages de collecte sélective en porte à porte et apport volontaire
- Les refus de tri
- Ordures ménagères résiduelles collectées
- Evolution de la redevance des ordures ménagères (REOM)
- Le verre en apport volontaire
- Tonnages par matériau – apports en déchetteries
- Comparaison des OMR au niveau national
- Décomposition du coût de traitement des déchets
- Collecte des biodéchets

B. LES DECHETTERIES

- La collecte en déchetterie
- Plans des déchetteries
- La gestion des déchets
- 23 filières de traitement et de recyclage
- Traitement des dépôts en déchetterie
- Fréquentation des déchetteries

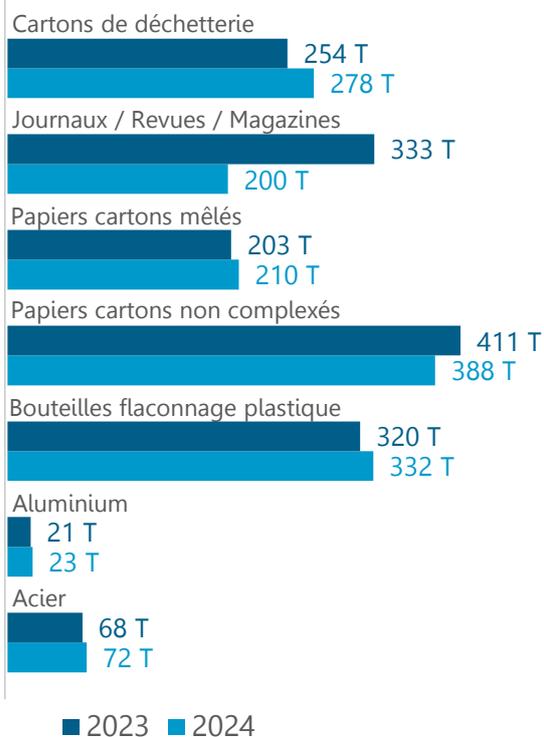
A. Tonnages

- Evolution des tonnages de collecte sélective en porte à porte et apport volontaire

Réalisée sur les vingt-sept communes du territoire via les bacs à couvercles jaunes, la collecte sélective en porte-à-porte des papiers et emballages recyclables en mélange (cartons, papiers, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) est le mode de collecte principal. Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'extension des consignes de tri (ECT) est mise en place pour les 27 communes de la CCST, elle vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs emballages plastiques (barquettes, pots, tubes, films et sachets) en les déposant dans le bac de tri à couvercle jaune.

En complément, les usagers peuvent apporter en déchetterie (apport volontaire) leurs cartons, dont ceux de volumes importants qui ne rentrent pas dans les bacs à couvercles jaunes.

Qu'ils soient collectés en porte à porte ou en apport volontaire, les déchets recyclables (papier, carton, plastique ainsi que les emballages) sont déposés par les équipes de collectes dans la fosse au sein de la déchetterie de Fêche-l'Eglise. La collecte sélective est ensuite récupérée et traitée au centre de tri de Pfastatt par le prestataire Schroll. Ils sont enfin expédiés, une fois séparés par matériaux, sous la forme de balles vers les filières de recyclage dédiées.



1 796 tonnes ont été collectées en 2024 contre 1 713 tonnes en 2023, soit une augmentation de 5% des déchets collectés par rapport à l'année 2023.

EN BREF



- 1 796 tonnes de déchets réceptionnés
- Production de déchets d'emballages recyclables : 76 kg/habitant
- Tonnages collectés en porte à porte : 1518 T
- Apports volontaires dans les déchetteries : 278 T

→ COUT DE TRAITEMENT DE LA COLLECTE SELECTIVE : 377 071 €

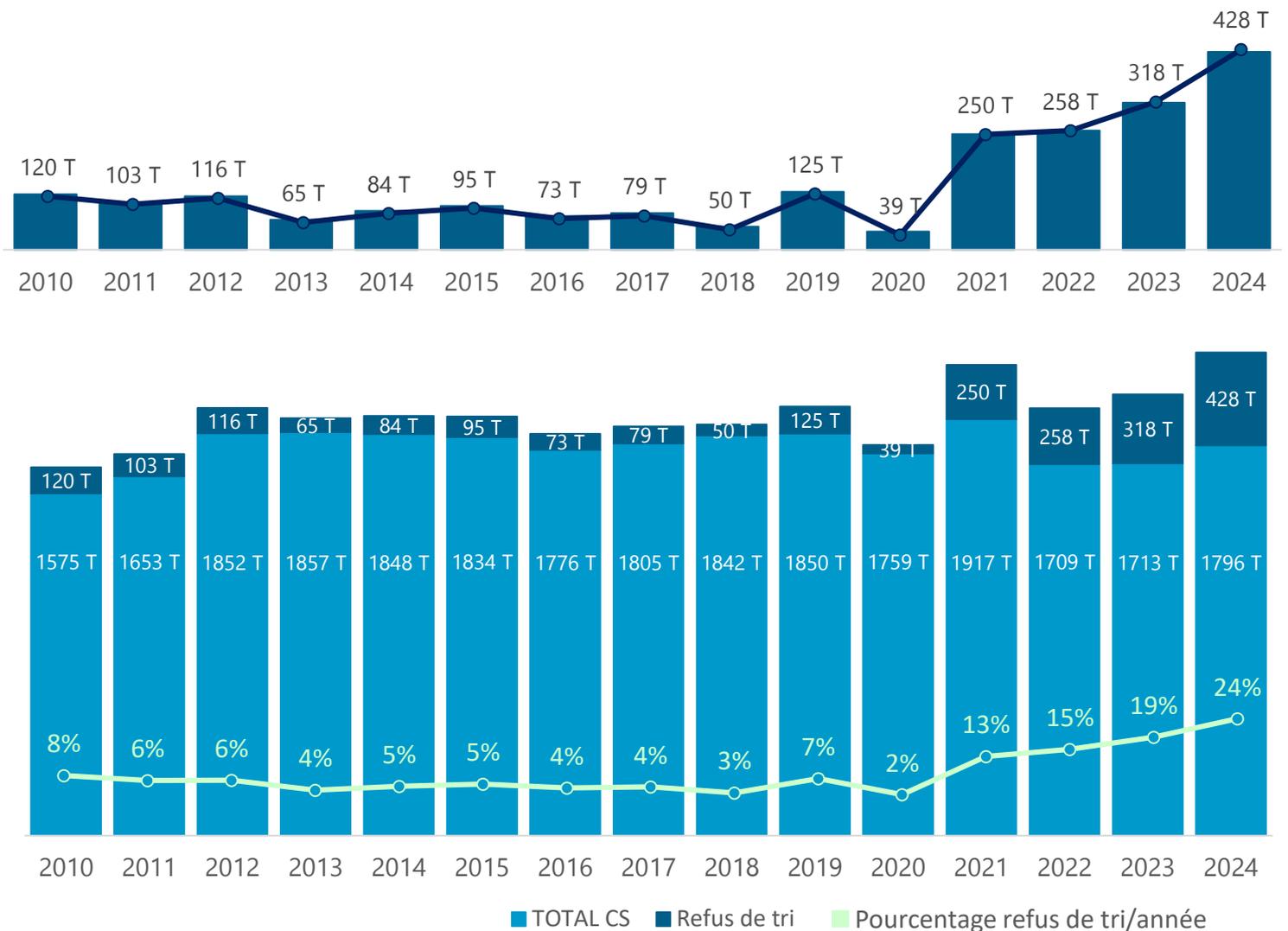
- Les refus de tri

La CCST doit répondre à des impératifs au niveau de la qualité des déchets envoyés à ses prestataires de traitement et de valorisation. Tout déchet a un coût de collecte et de traitement.

Un déchet jeté dans le mauvais bac ou dans la mauvaise benne de collecte va engendrer un surcoût de traitement sous forme de pénalités par le repreneur.

Ce que l'on appelle « refus de tri » correspond à la fraction des déchets non-conformes au cahier des charges du centre de tri. Il s'agit des déchets qui ne répondent pas aux consignes de tri. Ce refus de tri coûte très cher à la Communauté de communes. Ces déchets seront alors incinérés.

La qualité du tri est donc essentielle. Le service Gestion des Déchets assure un contrôle qualitatif en collectant les bacs et les bennes de déchetterie. En cas de déchet non conforme, il refuse la collecte du bac ou des déchets non conformes.



EN BREF

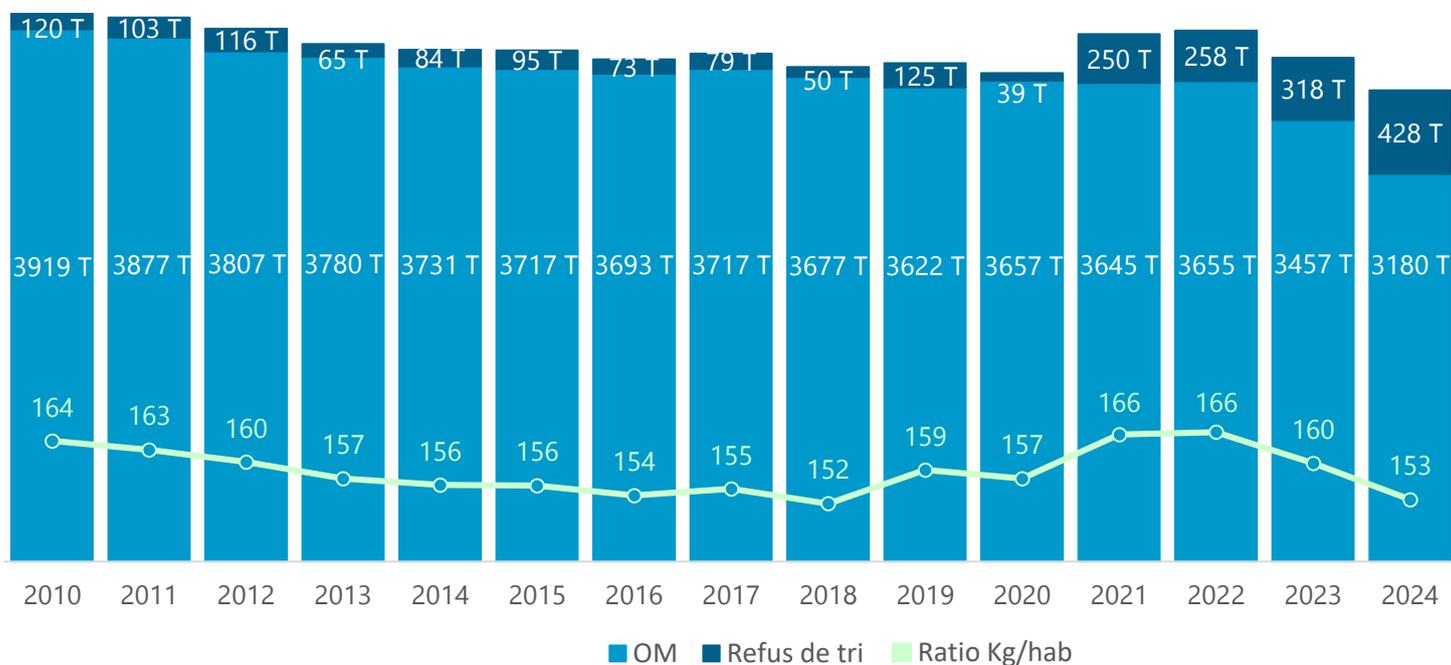


- 428 tonnes de déchets non acceptés au centre de tri
- Production de déchets en 2024: 18 kg/habitant
- 24 % de taux de refus de tri
- Réorientation vers le traitement adéquat
- Pénalités → surcoût
- COUT DES REFUS DE TRI : 180 000 €

- Ordures ménagères résiduelles collectées

La quantité globale des ordures ménagères résiduelles collectées sur l'ensemble du territoire en 2024 est de 3 180 tonnes, soit une diminution de 8 % par rapport à 2023. La quantité d'ordures ménagères résiduelles hors refus de tri continue de diminuer depuis 2022, en revanche le tonnage de refus de tri augmente depuis 2020.

La collecte des biodéchets a débuté le 01 janvier 2024 sur l'ensemble des communes de la CCST, la mise en place de cette collecte contribue aussi à la diminution du tonnage des ordures ménagères.



- Evolution de la redevance des ordures ménagères (REOM)



EN BREF



- 3 180 tonnes d'ordures ménagères réceptionnées
- Production de déchets en 2024: 153 kg/habitant
- 428 tonnes de refus de tri à incinérer en supplément des ordures ménagères résiduelles

→ **COUT DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES : 758 162 €**
(Hors refus de tri)

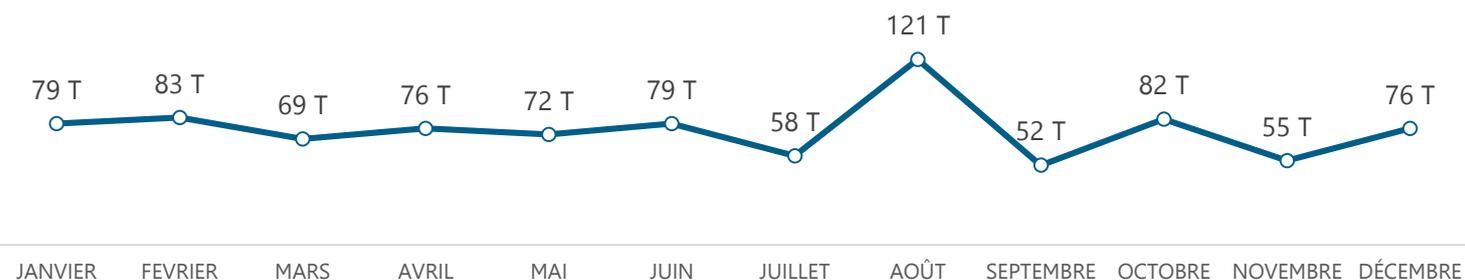
- Le verre en apport volontaire

Collecté grâce aux points d'apports volontaire mis à disposition au sein des 27 communes qui composent la CCST, le verre est ensuite collecté et trié par la société Mineris, puis revalorisé par la société OI à Gironcourt. Les deux sociétés sont situées dans les Vosges. C'est donc un recyclage de proximité qui est effectué.



La quantité de verre collectée est en hausse cette année de 5 % par rapport à 2023.

La collecte du verre aux points d'apport volontaire sur le territoire de la CCST comptabilise une moyenne de 38 kg/habitant pour l'année 2024, contre 34 kg/habitant pour la moyenne nationale (Chiffres clés CITEO). La CCST met à disposition des usagers 122 points d'apport volontaire pour la collecte du verre.



La courbe de ramassage du verre, sur l'année 2024, est constante tout au long de l'année avec un pic au mois d'août.

EN BREF

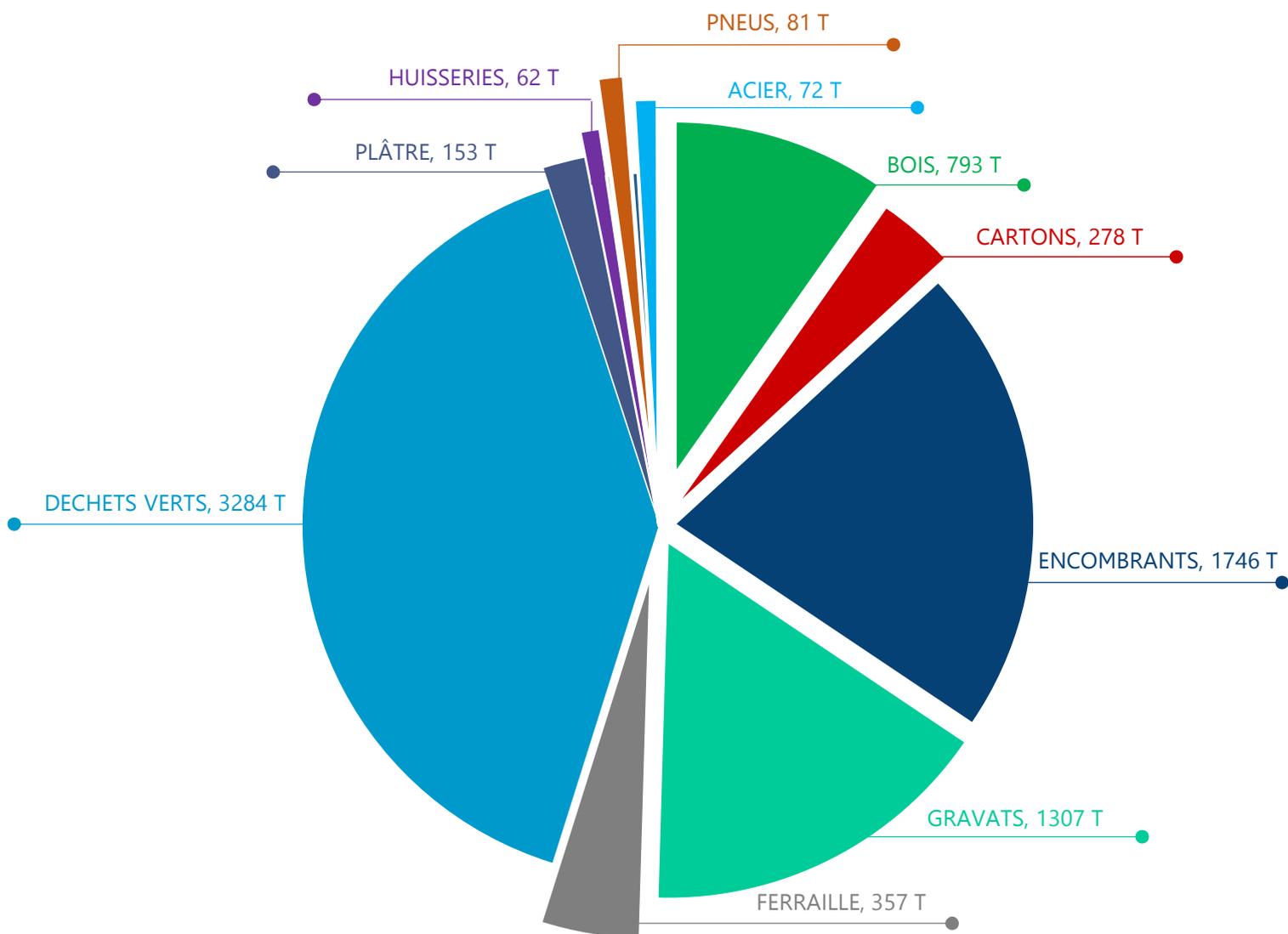


- 904 tonnes de verre collectées
- Production de déchets en 2024: 38 kg/habitant

→ COUT DE TRAITEMENT DU VERRE : 74 576 €

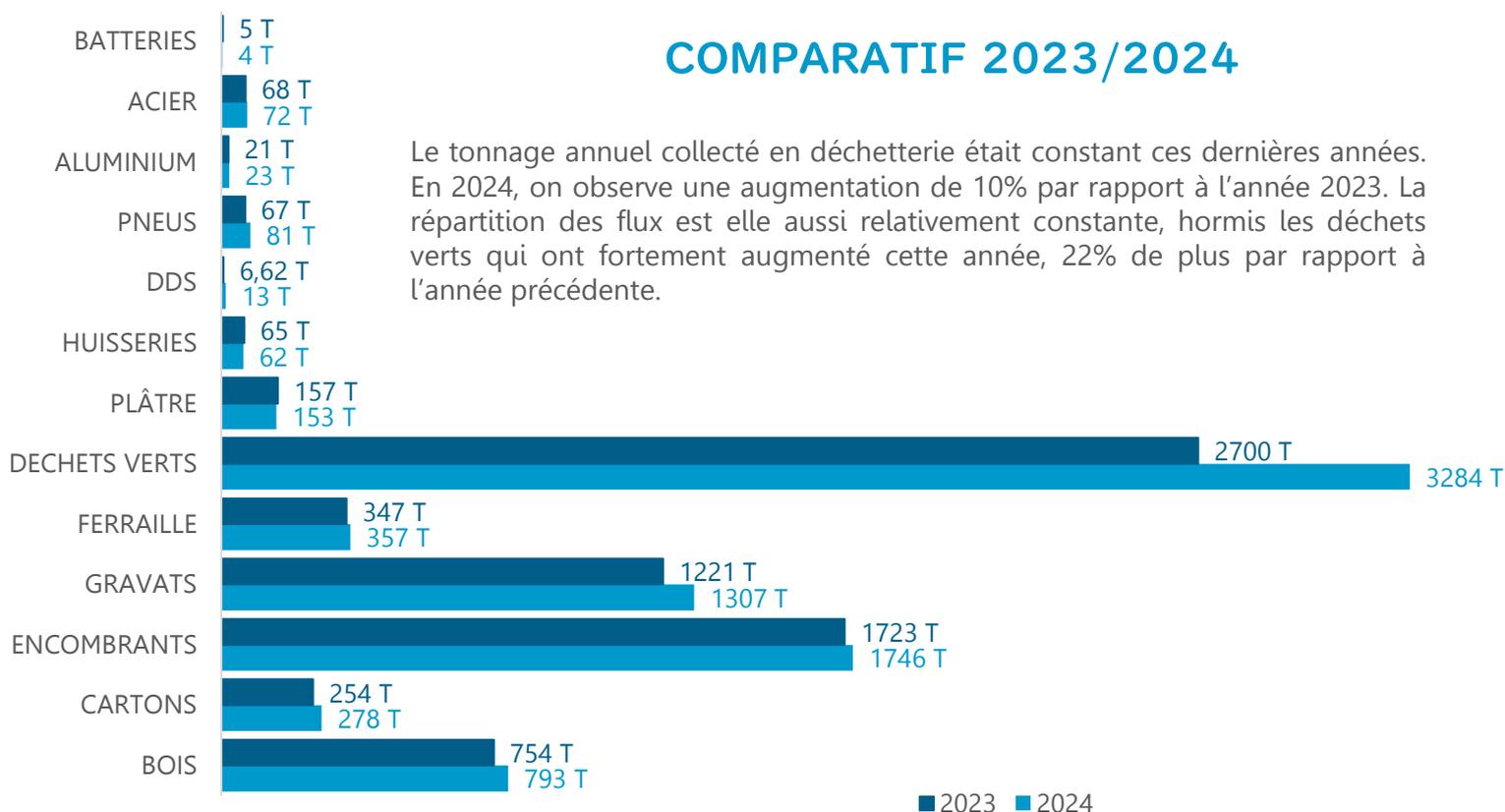
→ RACHAT DU VERRE PAR LA SOCIETE OI : 33 227 €

- Tonnages par matériau – apports en déchetterie

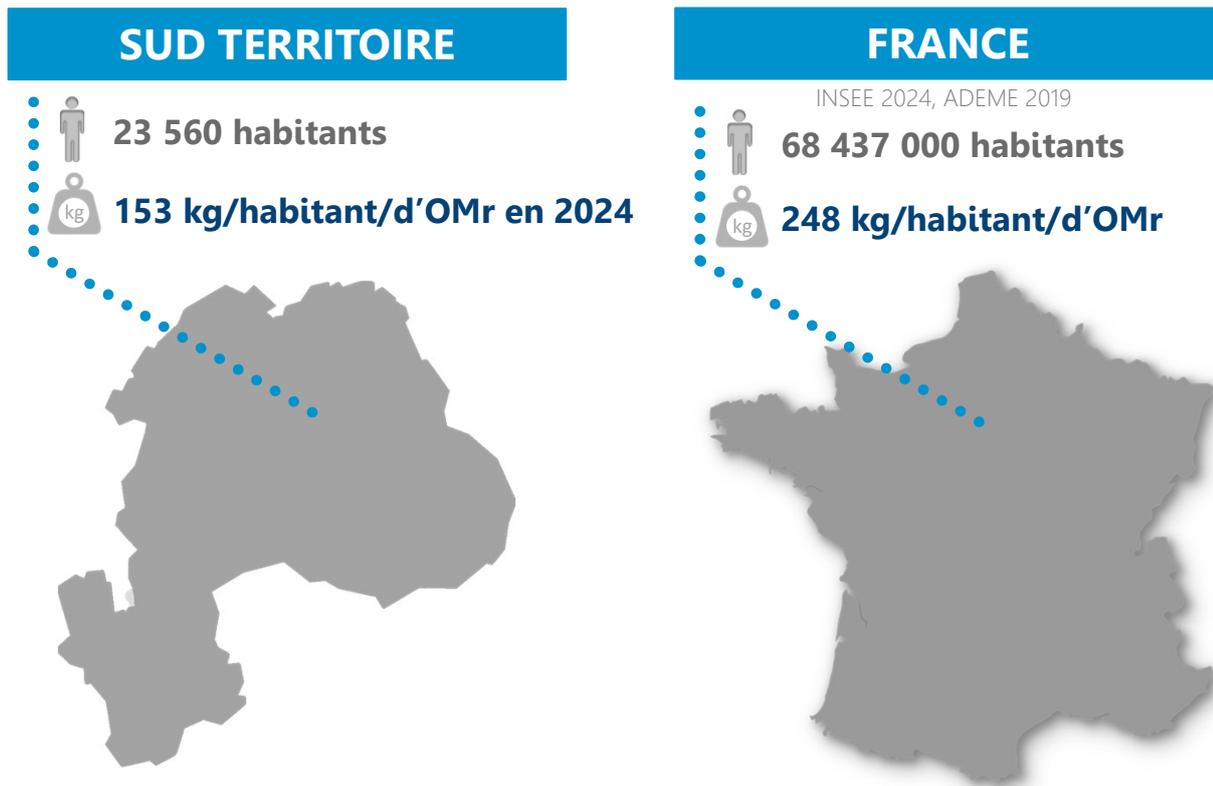


COMPARATIF 2023/2024

Le tonnage annuel collecté en déchetterie était constant ces dernières années. En 2024, on observe une augmentation de 10% par rapport à l'année 2023. La répartition des flux est elle aussi relativement constante, hormis les déchets verts qui ont fortement augmenté cette année, 22% de plus par rapport à l'année précédente.



- Comparaison des OMr au niveau national



- Décomposition du coût de traitement des déchets

COÛT MOYEN ANNUEL PAR HABITANT



Le coût moyen de traitement des déchets a augmenté de 7 % pour l'année 2024. Il était de 70 € par habitant en 2023.

(1) Sans prendre en compte les refus de tri.

(2) Apports de déchetteries : déchets verts, plâtre, huisseries, encombrants, bois, gravats et Déchets Diffus Spécifiques (DDS).



- Collecte des biodéchets

NOUVEAU DANS LE SUD MISE EN PLACE DE LA COLLECTE SEPARÉE DES BIODÉCHETS

DANS L'ABRI-BAC BIODÉCHETS

JE DÉPOSE :

- Les fruits et légumes (épluchures et périmés)
- Les restes de repas
- Les os, viandes et poissons (en petite quantité)
- Les pains et céréales
- Les coquilles d'œufs
- Le marc de café et les sachets de thé (en papier)
- Les produits laitiers

JE NE DÉPOSE PAS :

- Les coquillages et crustacés
- Les huiles, cendres, litières
- Les emballages, films plastique, capsules de café
- Les déchets verts du jardin

SUD TERRITOIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
www.cc-sud-territoire.fr



La réglementation a évolué et la loi impose le tri à la source des biodéchets à tous les producteurs au 1er janvier 2024.

Suite à cette obligation, la collectivité a mis en œuvre une solution pour gérer la collecte séparée des déchets alimentaires des ménages ainsi que leur valorisation. Son déploiement a été réalisé sur l'ensemble des 27 communes du territoire de la collectivité.

Les biodéchets vont alors être triés séparément et collectés en points d'apport volontaire. Chaque foyer qui en fait la demande est équipé d'un bio-seau avec des sacs biodégradables et au minimum un point d'apport volontaire est disponible dans chaque commune.

Pour l'année 2024, 202 tonnes de biodéchets ont été collectées sur l'ensemble des communes de la CCST, soit 8,58kg /habitant. Le coût de traitement est de 17 180,20 €, ce qui représente 0,73€/habitant.

	TONNAGE	COUT DE TRAITEMENT/TONNE	COUT TOTAL TTC
JANVIER	12,52 T	85,00 €	1 064,20 €
FEVRIER	17,04 T	85,00 €	1 448,40 €
MARS	17,06 T	85,00 €	1 450,10 €
AVRIL	17,64 T	85,00 €	1 499,40 €
MAI	20,68 T	85,00 €	1 757,80 €
JUIN	15,88 T	85,00 €	1 349,80 €
JUILLET	18,94 T	85,00 €	1 609,90 €
AOÛT	14,46 T	85,00 €	1 229,10 €
SEPTEMBRE	14,8 T	85,00 €	1 258,00 €
OCTOBRE	20,7 T	85,00 €	1 759,50 €
NOVEMBRE	14,84 T	85,00 €	1 261,40 €
DÉCEMBRE	17,56 T	85,00 €	1 492,60 €
TOTAL	202,12 T		17 180,20 €

B. Les déchetteries

- La collecte en déchetterie

Les déchetteries permettent au public de déposer les déchets non pris en charge par la collecte en porte-à-porte en raison de leur nature ou de leur volume. L'objectif est de répondre aux besoins des ménages.

La Communauté de communes du Sud Territoire compte deux déchetteries, l'une à Fêche-l'Église et la deuxième à Florimont (accessible aux particuliers uniquement). Celles-ci accueillent l'ensemble des usagers du territoire de la CCST.

Ces installations ont pour objectifs de :

- Proposer des lieux de collecte pour les déchets qui ne sont pas pris en charge par la collecte traditionnelle en bacs,
- Favoriser le recyclage,
- Réduire le nombre des dépôts sauvages.

Des bennes à déchets verts sont installées dans certaines communes de la CCST, à destination des usagers, uniquement pour les végétaux (tailles, branchages, tontes).

Le fonctionnement des deux déchetteries est régi par un règlement précisant :

- Les conditions d'accès pour les particuliers et les professionnels,
- Les déchets acceptés ou refusés,
- Les conditions d'accès des véhicules,
- L'accueil des usagers par les gardiens.

Les apports sont limités à 1 m3 par jour et par abonné sur les deux déchetteries.

Horaires d'ouvertures des déchetteries :

Déchetterie de Fêche-l'Église :

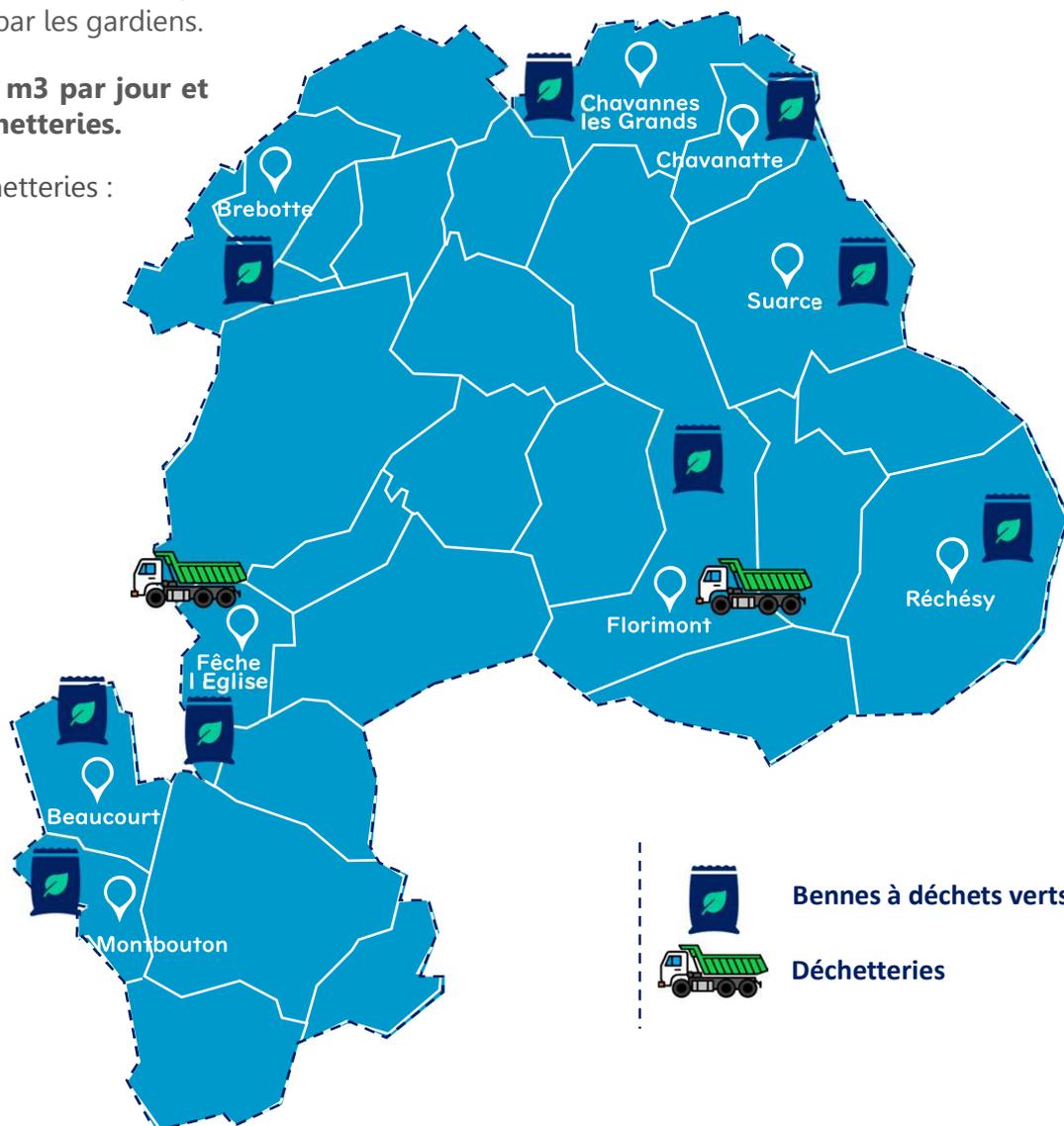
Du lundi au vendredi :
09h00-11h45 et 13h30-17h15

Le samedi :
09h00-16h45 sans interruption

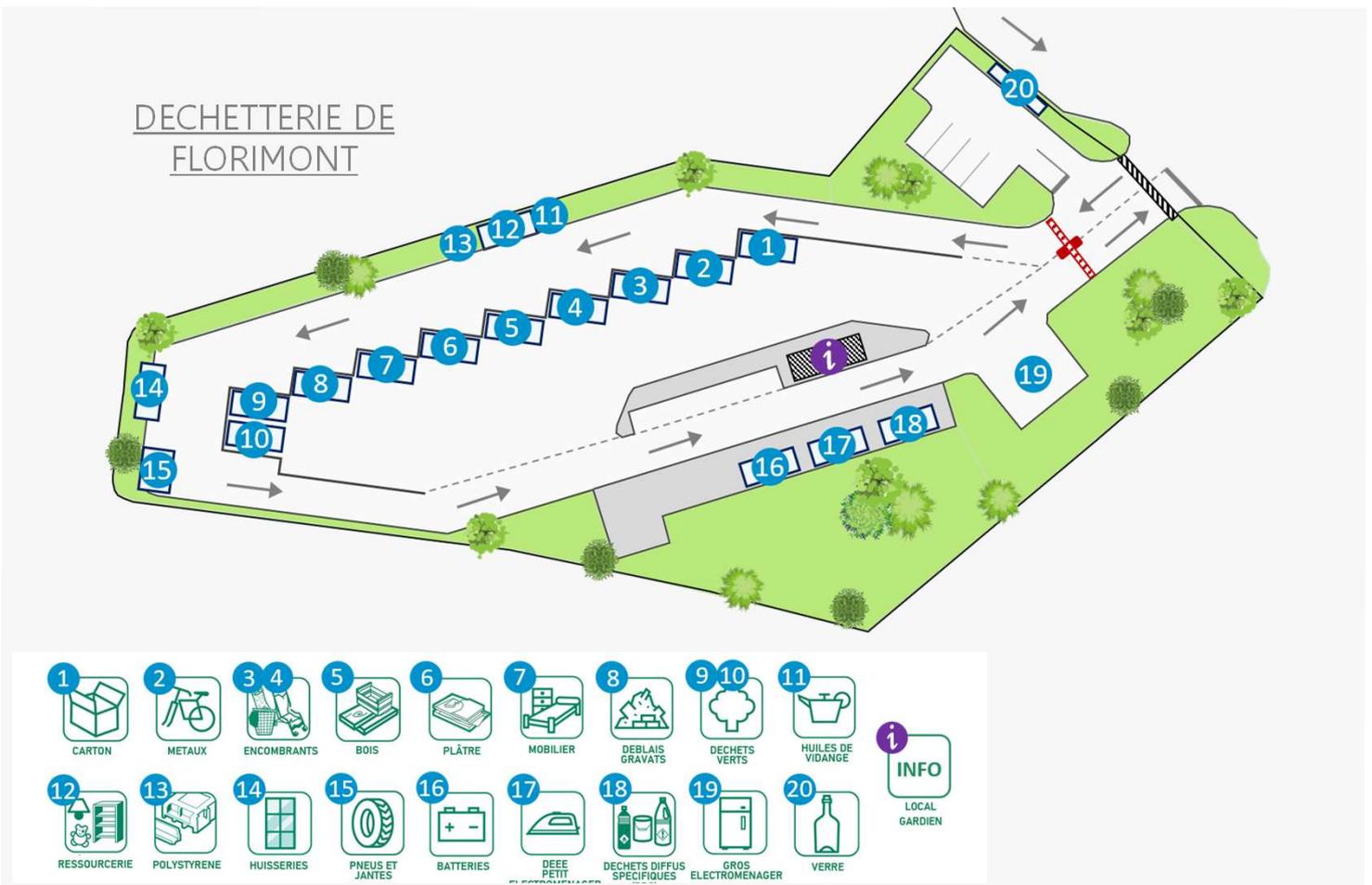
Déchetterie de Florimont :

Du mardi au vendredi :
09h00-11h45 et 13h30-17h15

Le samedi :
09h00-16h45 sans interruption.



- Plans des déchetteries



- La gestion des déchets

MODE DE COLLECTE

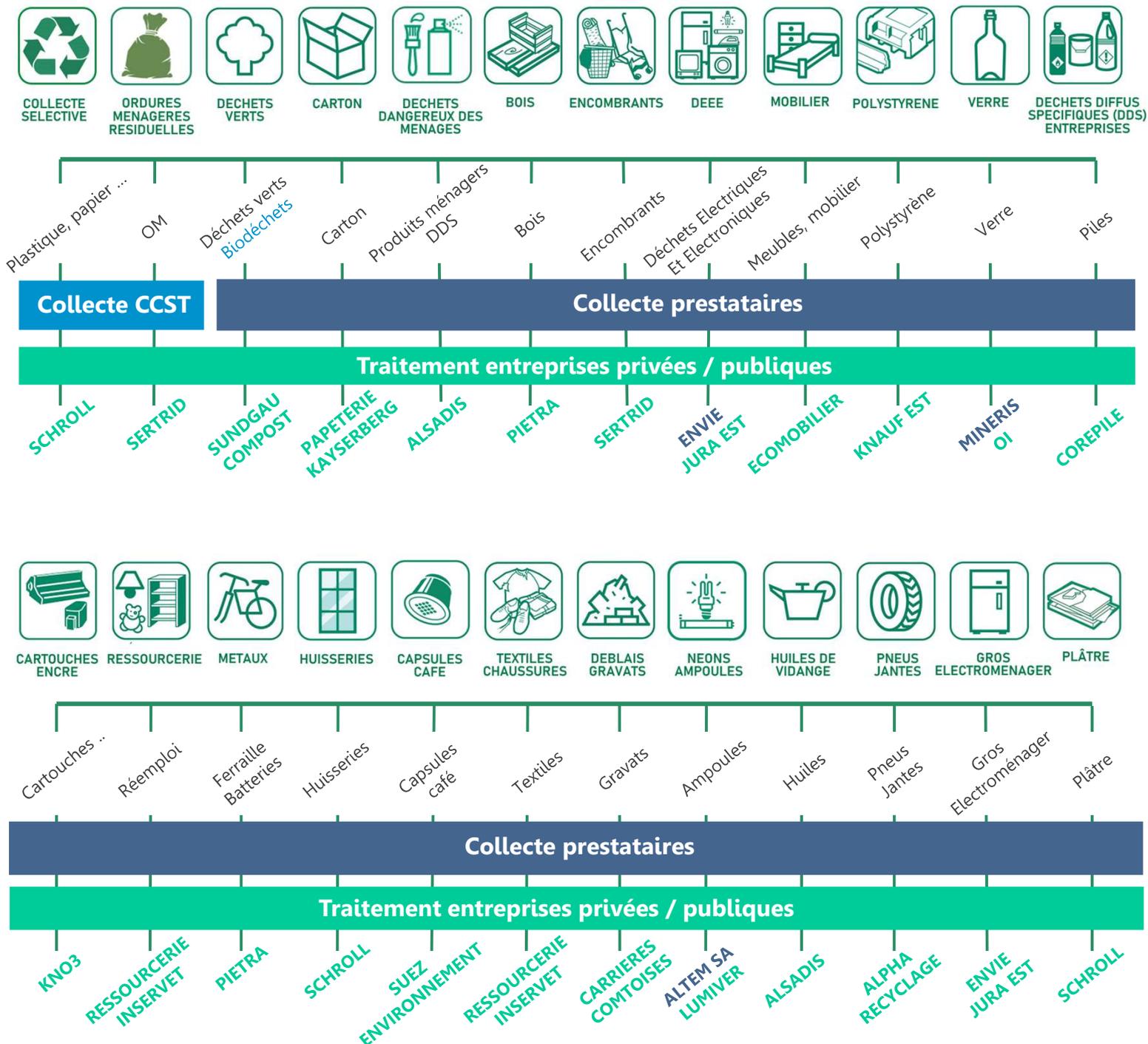
	Collecte en porte à porte (bacs)	Points d'apport volontaire (conteneurs, bennes)	Déchetterie	Pharmacie	Collecte spécifique (entreprises privées)
Ordures ménagères résiduelles	✓				
Emballages recyclables	✓		✓		
Verre		✓			
Amiante					✓
Pneus			✓		✓
Textiles chaussures		✓	✓		
Déchets de soins / Médicaments				✓	✓
Encombrants			✓		
Déchets verts		✓	✓		
Déchets diffus spécifiques, Huiles			✓		✓
Polystyrène			✓		
Bois			✓		
Cartouches encre			✓		✓
Métaux			✓		
Plâtre			✓		
Capsules café			✓		
Ampoules néons			✓		✓
Gravats			✓		✓
Gros électroménager			✓		✓
DEEE			✓		✓
Mobilier			✓		✓
Huisseries			✓		✓
Ressourcerie			✓		✓
Batteries			✓		
Biodéchets		✓			

TYPE DE DECHETS

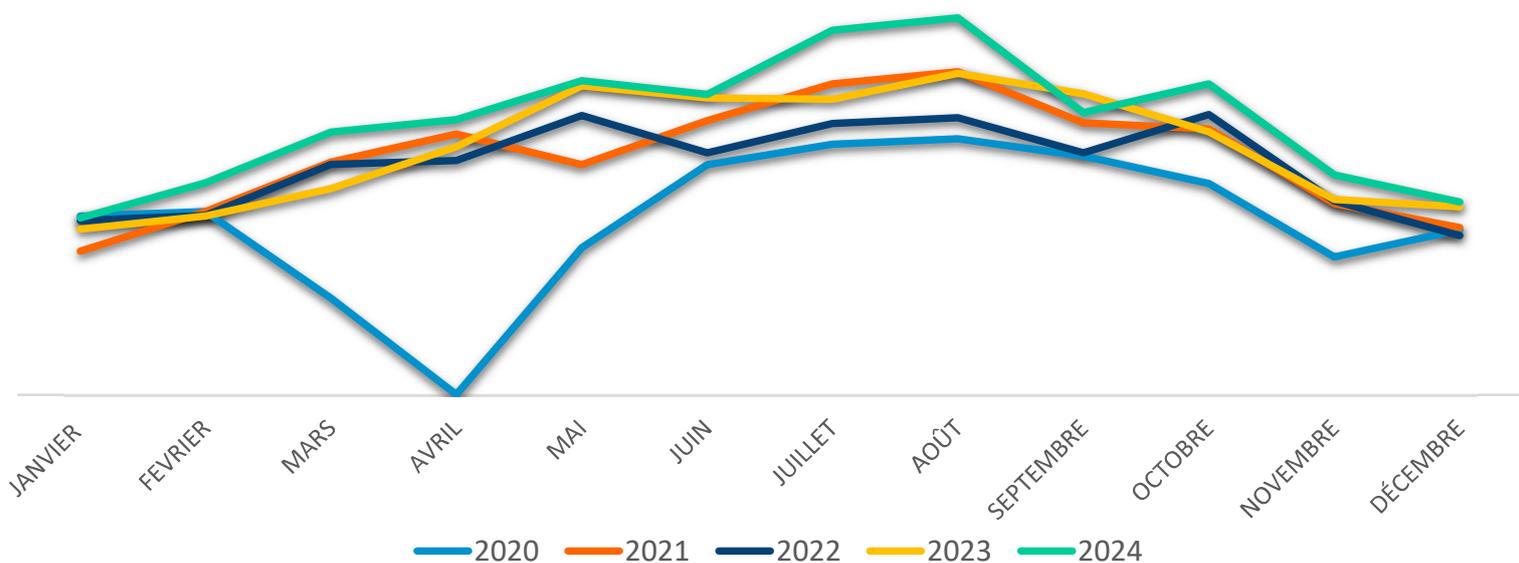
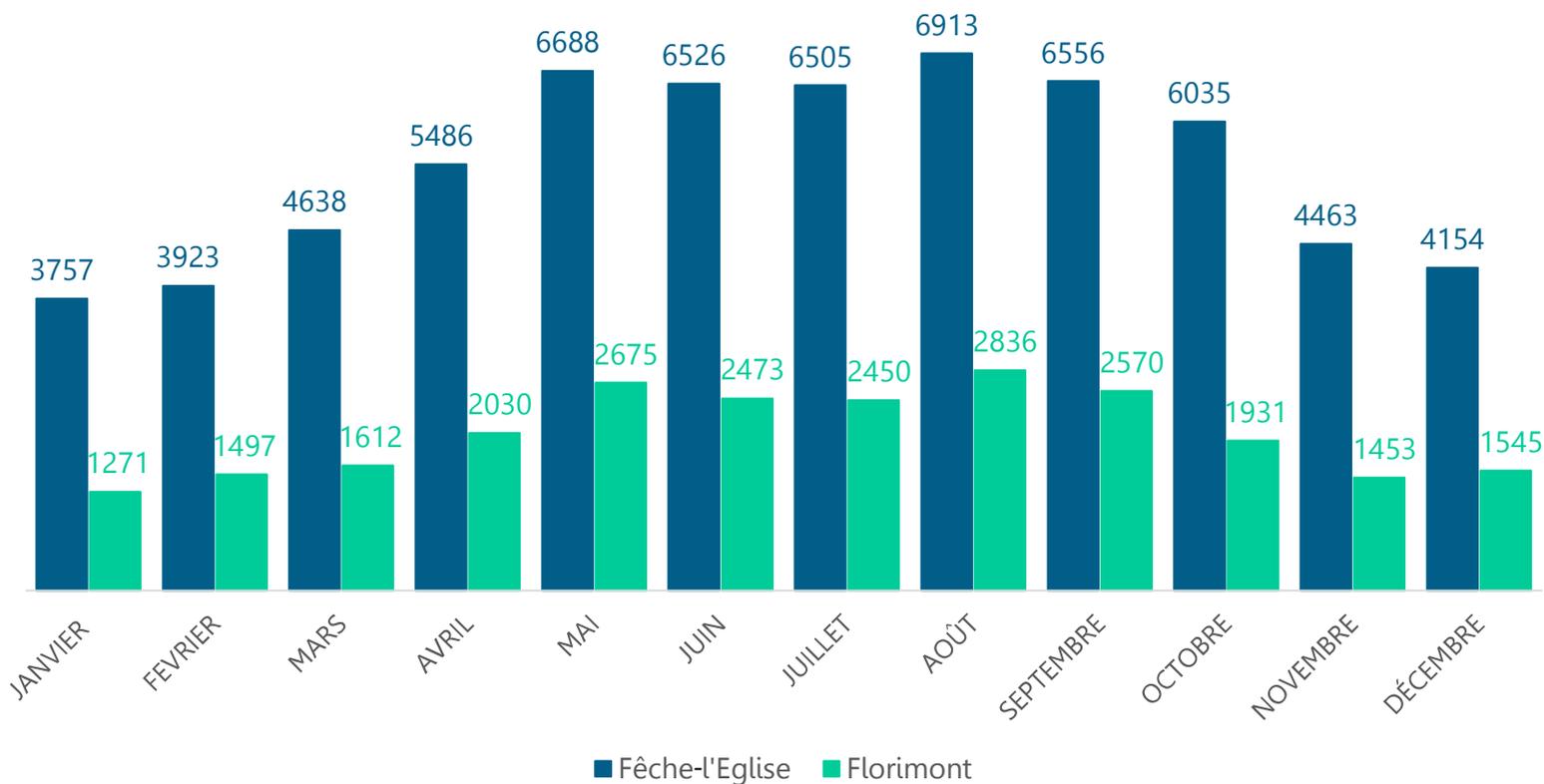
- 23 filières de traitement et de recyclage

Végétaux, papiers, cartons, métaux, bois, huiles minérales et végétales, déchets diffus spécifiques (DDS), gravats, polystyrène, piles, batteries, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), plâtre, huisseries, vêtements, mobilier, encombrants, pneus, verre, capsules de café, cartouches d'imprimante, ampoules, biodéchets.

- Traitement des dépôts en déchetterie



- Fréquentation des déchetteries



En 2024, **99 658 passages** ont été comptabilisés pour les deux déchetteries, soit une augmentation de fréquentation de 11 % par rapport à 2023.

- 72 824 passages comptés à la déchetterie de Fêche l'Eglise.
- 26 834 passages chiffrés à la déchetterie de Florimont. La déchetterie de Florimont représente 27% du nombre total de passages pour l'année 2024.

13 436 badges ont été distribués par les services depuis la mise en place du contrôle d'accès, en juillet 2015. 9 411 badges sont actifs. 817 nouveaux badges ont été distribués en 2024. Les autres badges ont été désactivés pour différentes raisons : les usagers ont déménagé de la CCST, les badges sont cassés ou perdus, ...

ASPECTS FINANCIERS

A. FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES

Compte administratif – section fonctionnement dépenses
Compte administratif – section fonctionnement recettes

B. INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

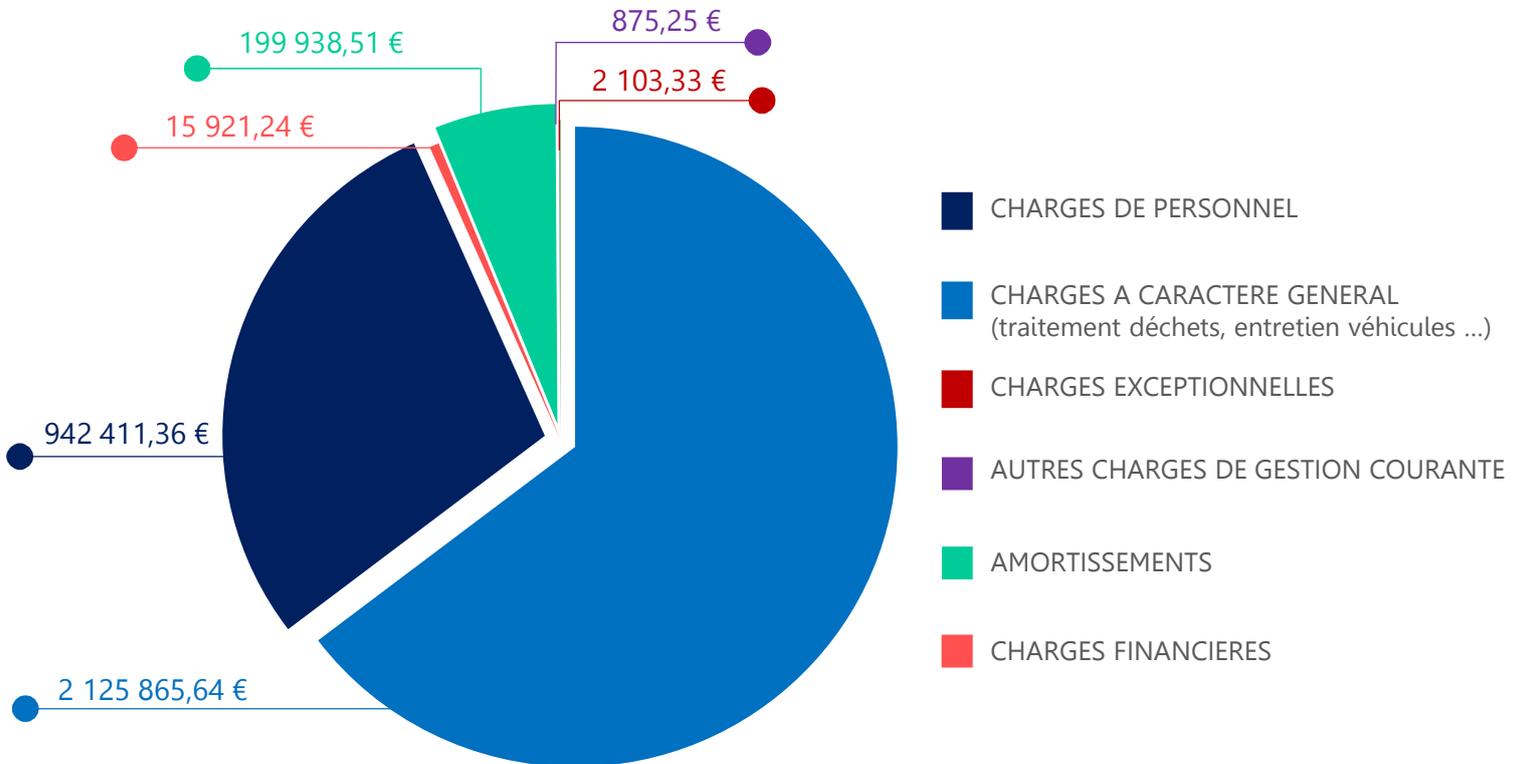
Compte administratif – section investissement dépenses
Compte administratif – section investissement recettes
Résultat

C. DETAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DECHETS

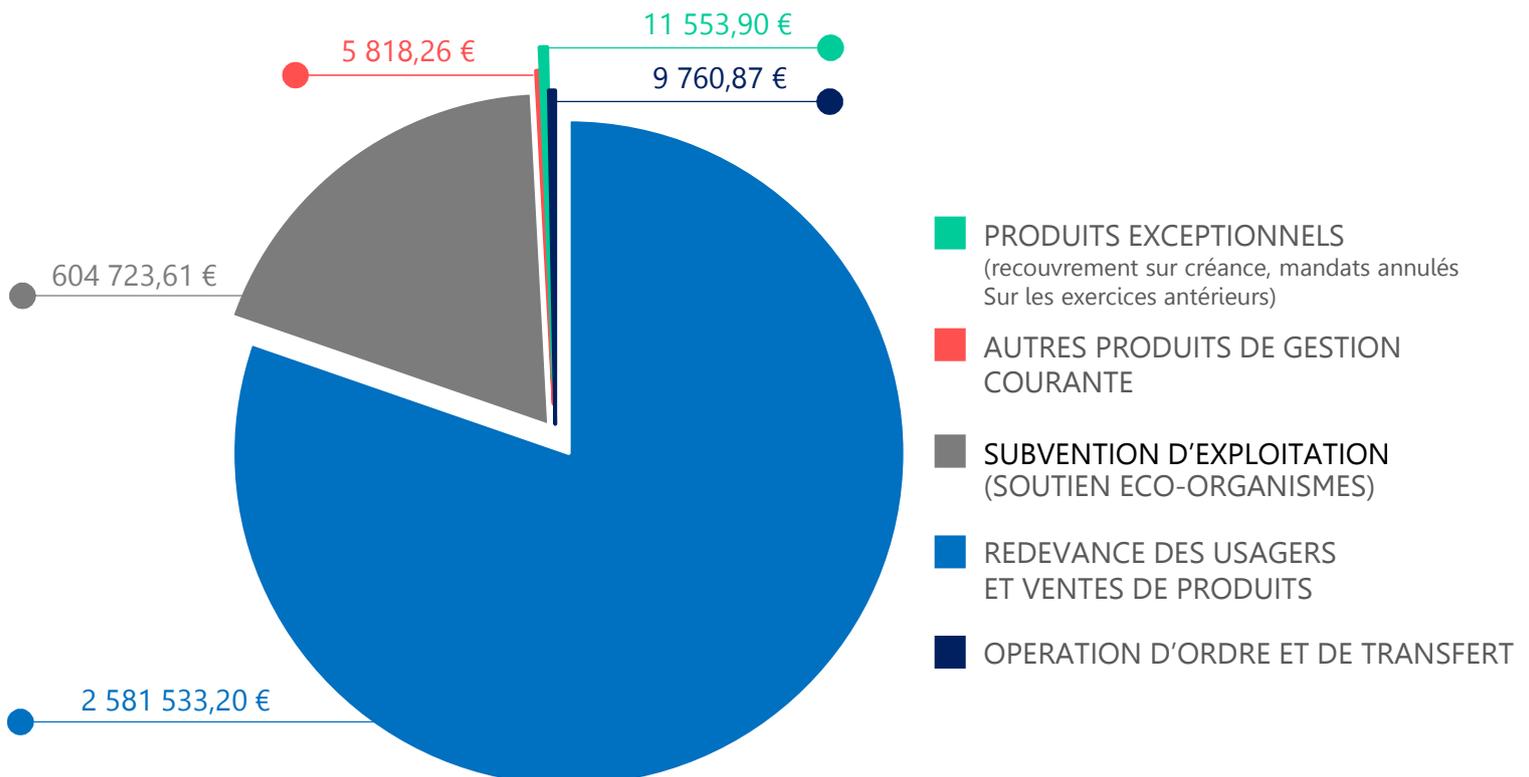
Les ordures ménagères résiduelles
Les encombrants
La collecte sélective
Détail du coût de traitement des déchets en apport volontaire
Montant annuel des prestations rémunérées des entreprises sous contrat
Répartition des activités de traitement
Vente des matériaux
Soutien des Eco-organismes
Les différents Eco-organismes

A. Fonctionnement dépenses et recettes

- Compte administratif
Section fonctionnement dépenses (3 287 115,33 €)

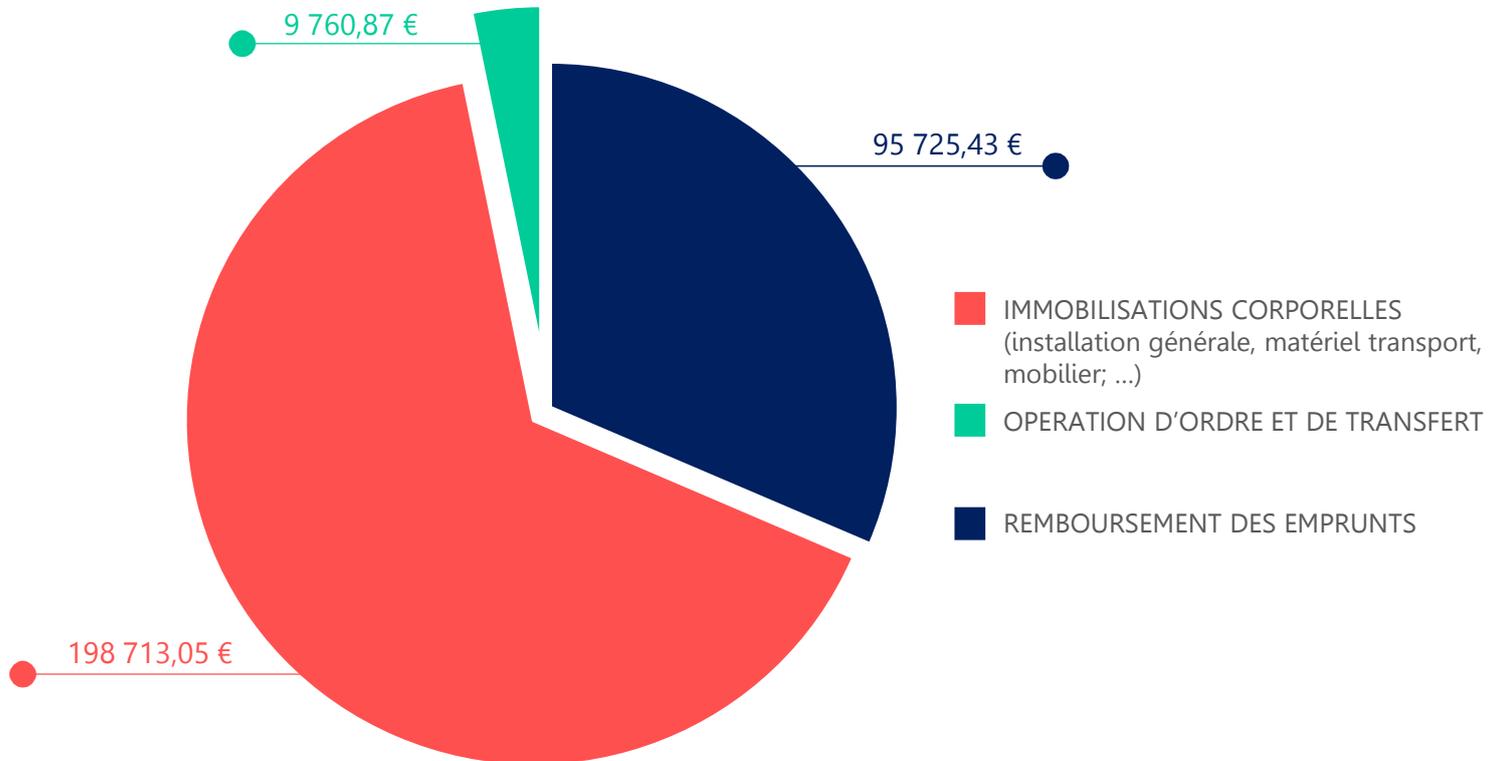


- Compte administratif
Section fonctionnement recettes (3 213 389,84 €)

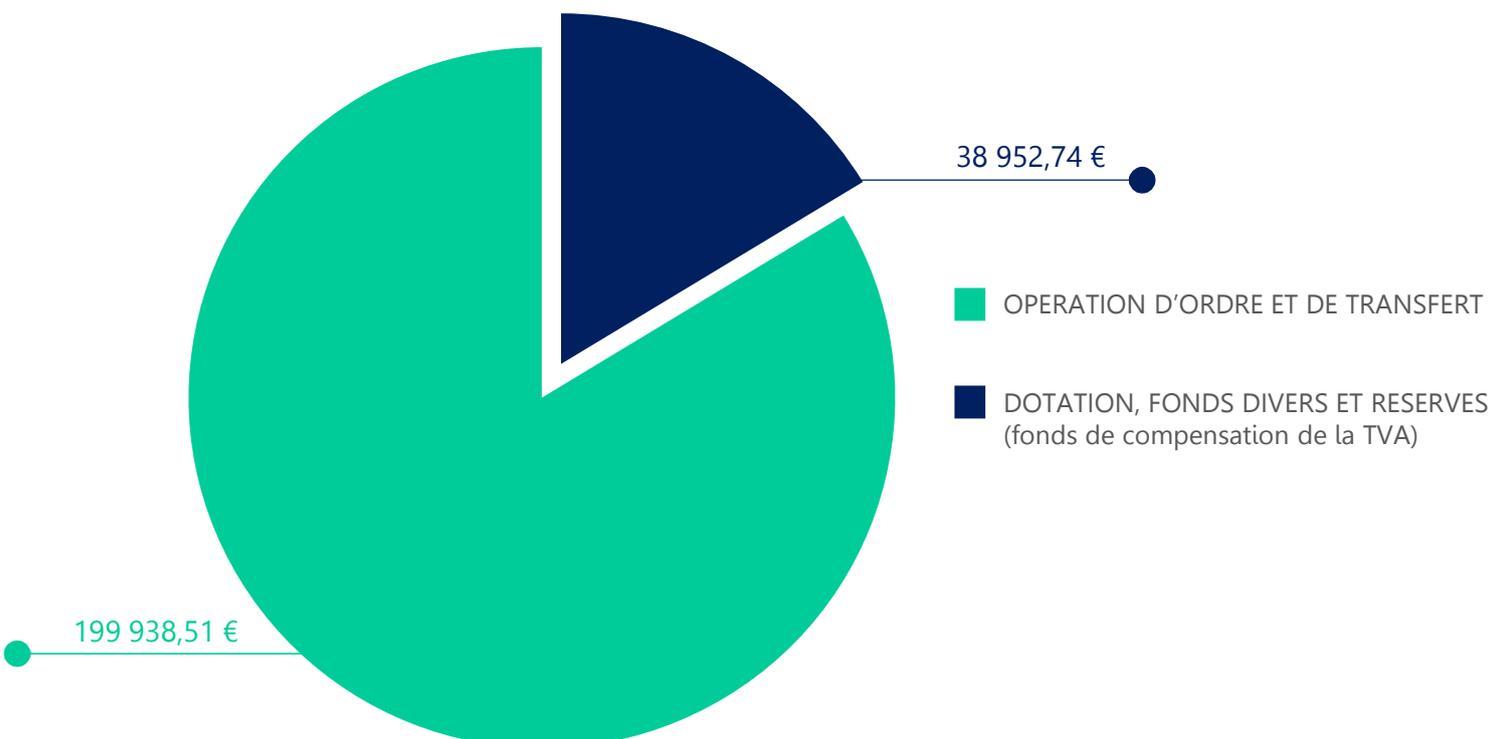


B. Investissement dépenses et recettes

- Compte administratif
Section investissement dépenses (304 199,35 €)



- Compte administratif
Section investissement recettes (238 891,25 €)



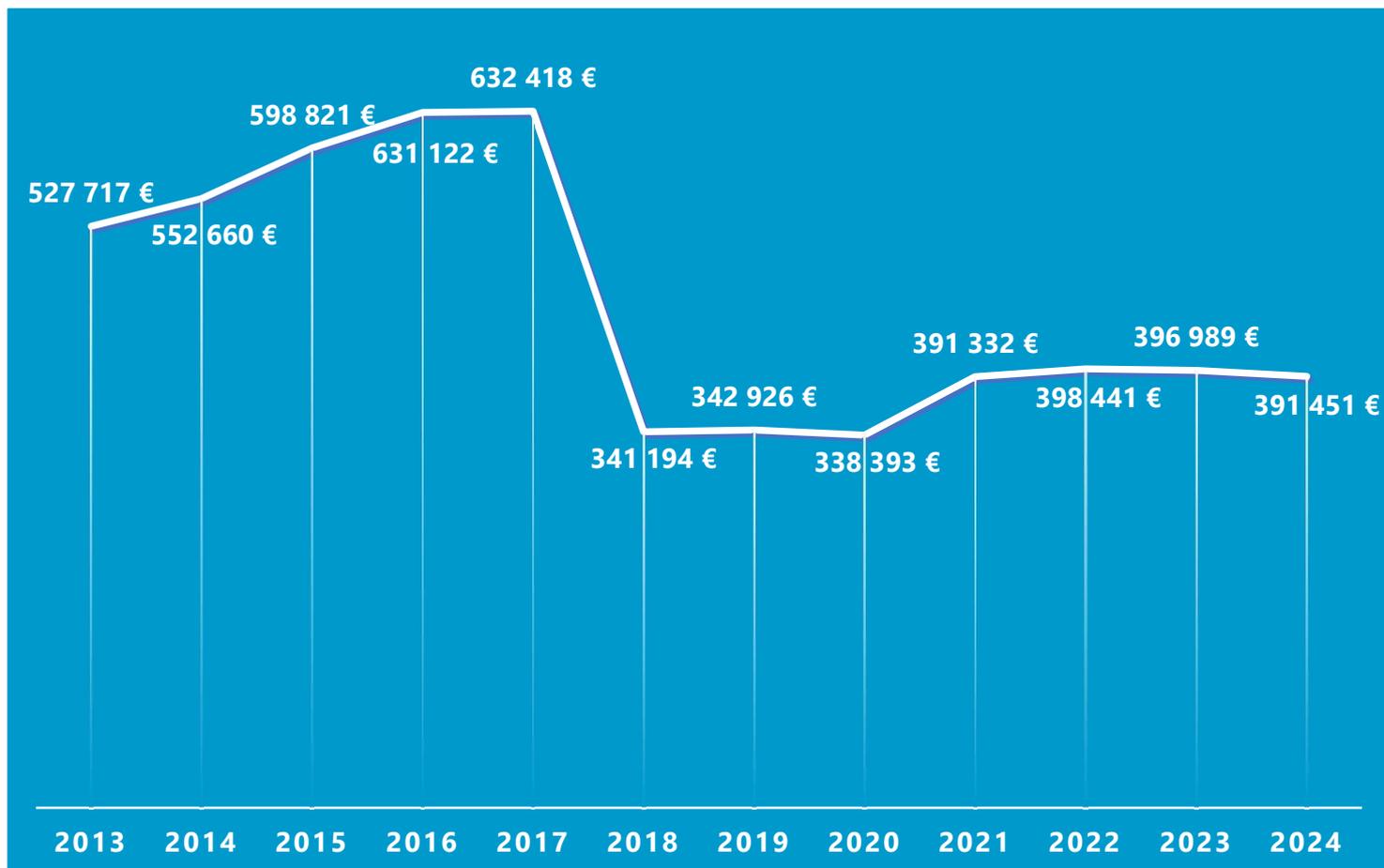
- Résultat

	RESULTATS 2024	RESULTATS REPORTES 2023	TOUS EXERCICES CONFONDUS
FONCTIONNEMENT	-73 725,49 €	265 118,33 €	191 392,84 €
INVESTISSEMENT	-65 308,10 €	264 244,61 €	198 936,51 €
TOTAL	- 139 033,59 €	529 362,94 €	390 329,35 €

	RESTES A REALISER A INSCRIRE EN INVESTISSEMENT AU BUDGET 2025
RECETTES	0 €
DEPENSES	15 682 €

C. Détail du coût de traitement des déchets

- Les ordures ménagères résiduelles (avec refus de tri)



	Montant part fixe annuelle	Montant annuel du traitement des Ordures Ménagères	TOTAL
2018	366 711 €	341 193,53 €	707 904,53 €
2019	366 711 €	342 926,00 €	709 637,00 €
2020	366 711 €	338 393,02 €	704 932,33 €
2021	366 711 €	391 332,01 €	758 043,01 €
2022	366 711 €	398 440,89 €	765 151,89 €
2023	366 711 €	396 988,52 €	763 699,52 €
2024	366 711 €	391 450,79 €	758 161,79 €

En 2018, le SERTRID a modifié sa tarification en deux parts : une part variable comprenant un prix à la tonne incinérée, une part fixe correspondant au remboursement d'emprunts pour les trois entités membres.

Pour la CCST, la part fixe s'élève à 366 711 € par an.

Le coût des ordures ménagères résiduelles est en légère baisse pour l'année 2024, il représente 32 € /habitant.

- Les encombrants

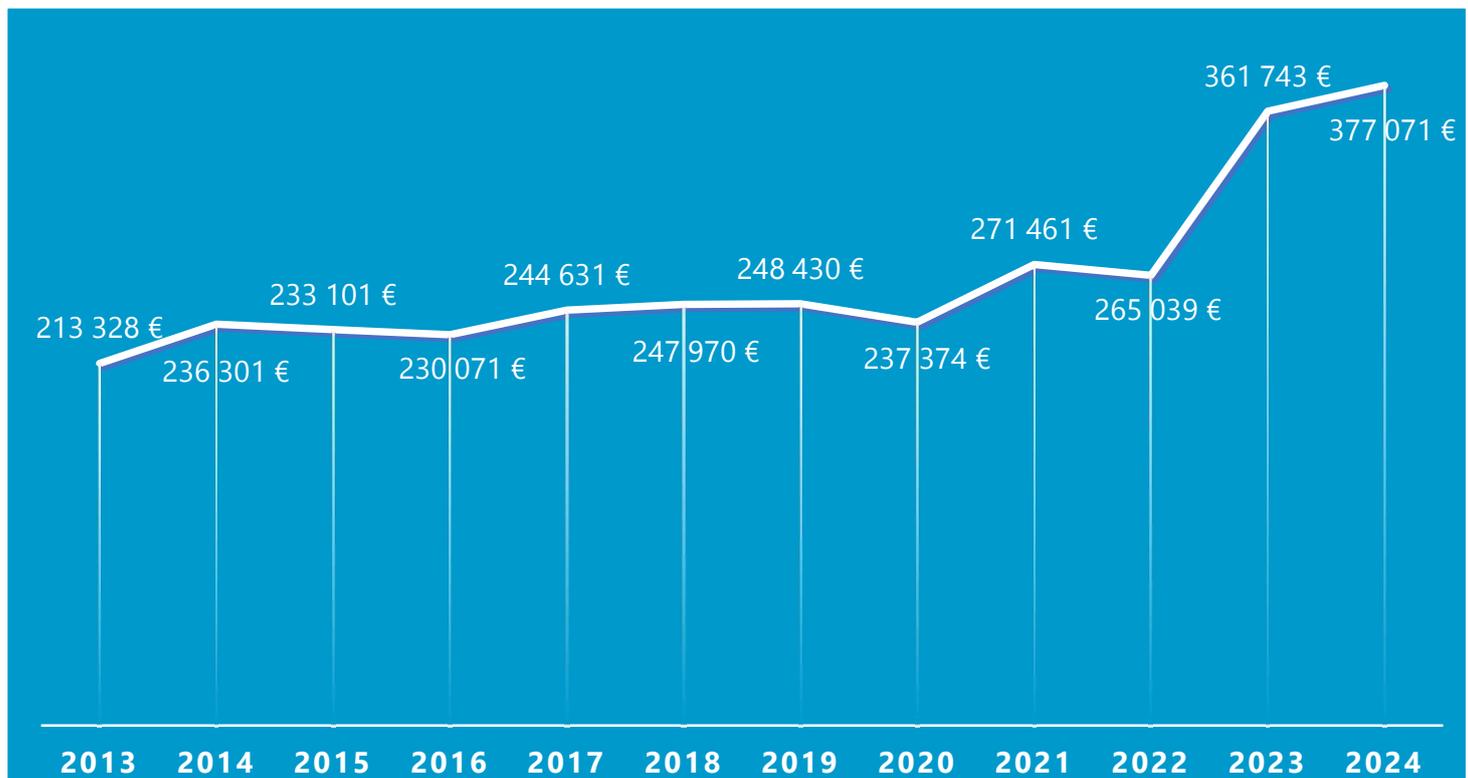


Il s'agit des déchets, souvent occasionnels, provenant de l'activité domestique des ménages (objets en plastique cassés, miroirs / porcelaine / vitrages en morceaux, déchets volumineux, ...).

En général, en raison de leur volume, ces déchets ne peuvent pas être pris en charge par la collecte quotidienne des ordures ménagères. Les encombrants sont à déposer à la déchetterie dans la benne appropriée.

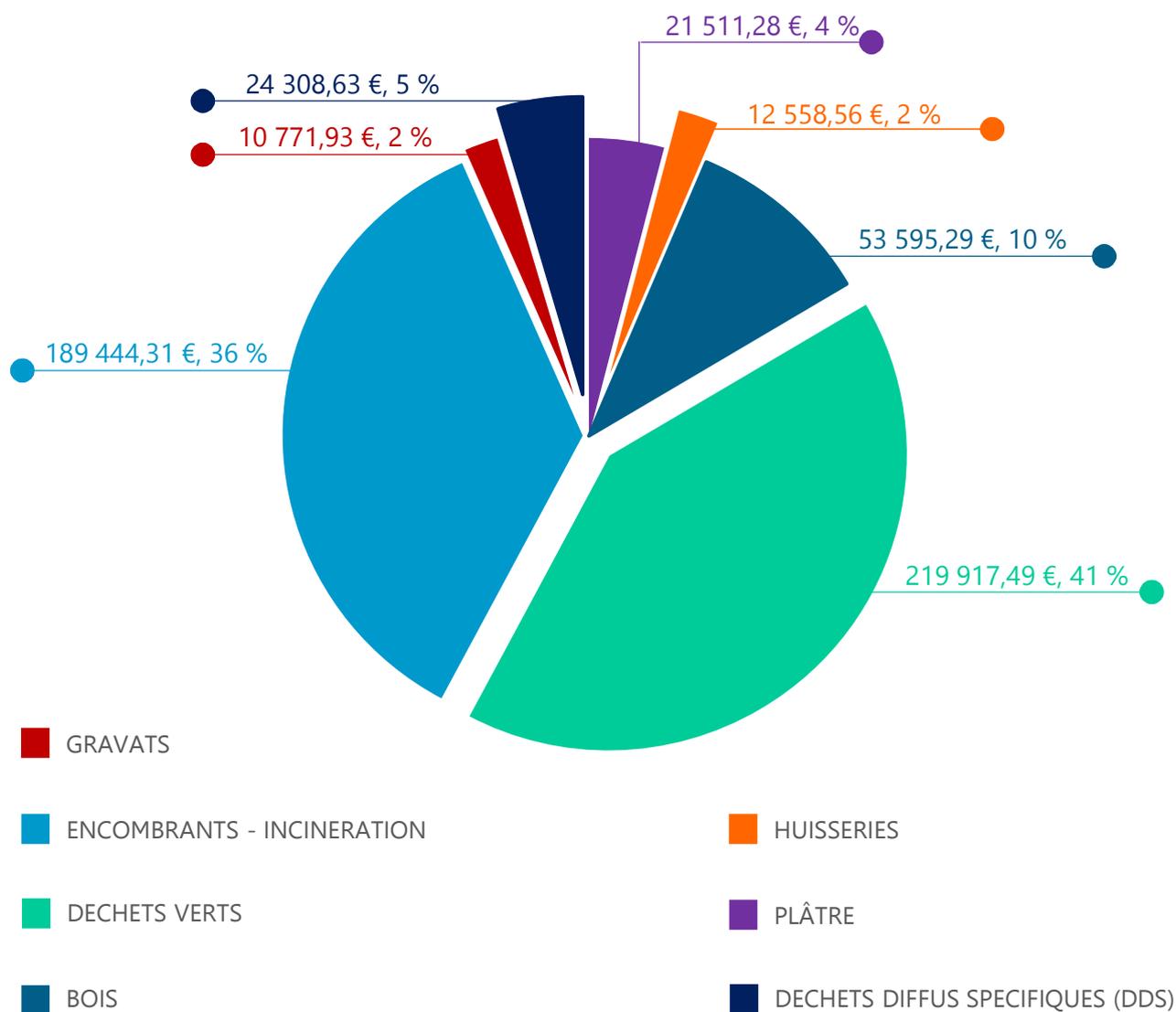
- La collecte sélective

MULTIMATERIAUX (BAC JAUNE) + MONOMATERIAUX (CARTONS)



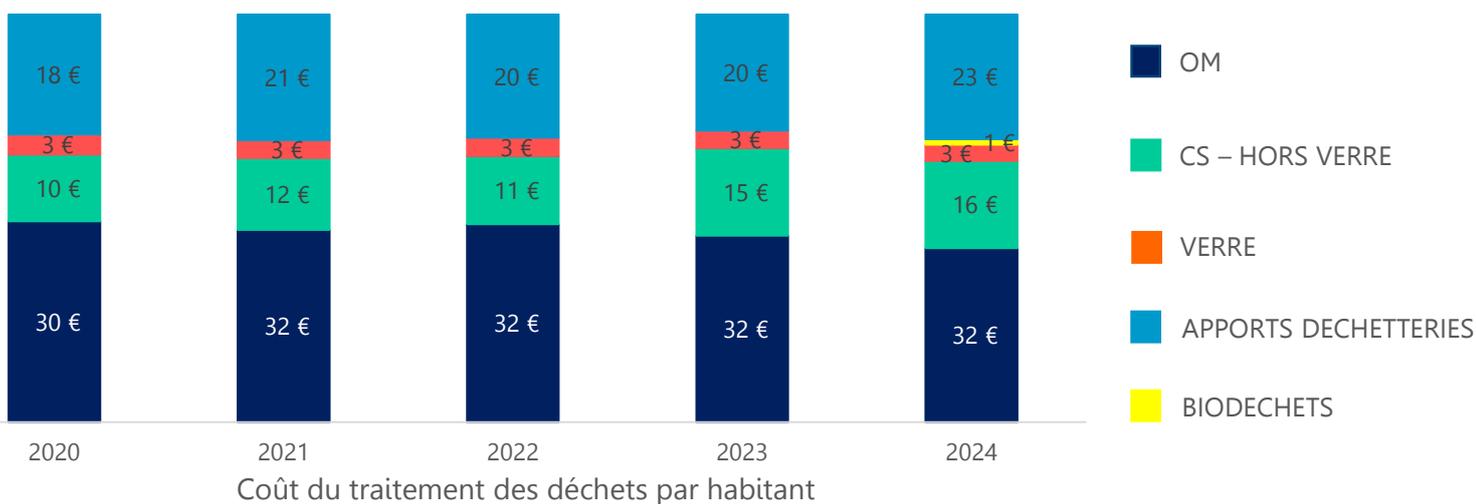
L'augmentation observée depuis l'année 2023 correspond d'une part à l'augmentation des tonnages (passage en extension des consignes de tri) et à l'augmentation du tarif du prestataire.

- Détail du coût de traitement des déchets en apport volontaire

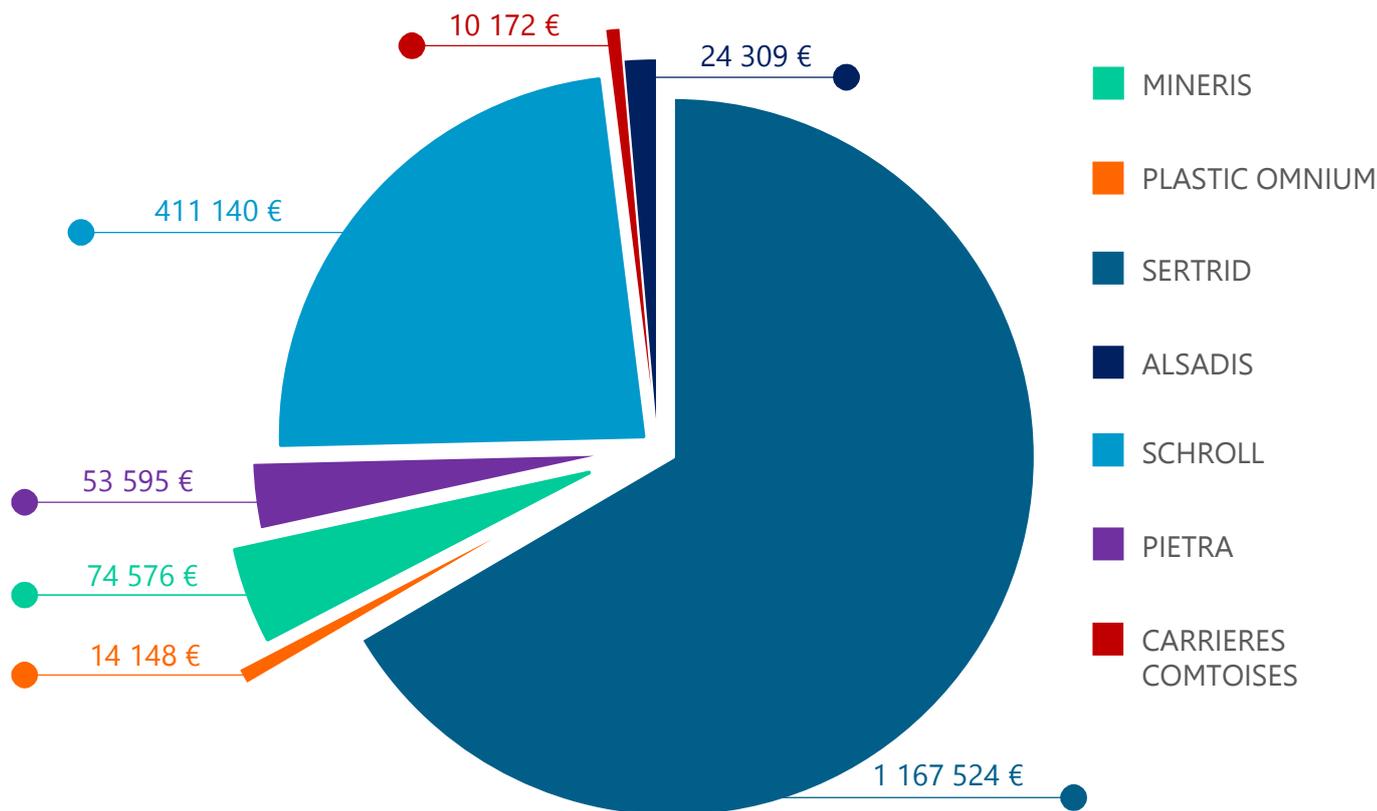


Les déchetteries ont pour vocation de recevoir des matériaux qui ne peuvent être collectés par les services de ramassage courants, à cause de leur nature (huiles), de leur taille (équipements ménagers, coupes de bois...) et de leur quantité (gravats...). Le nombre de déchets sélectionnés varie selon l'implantation et l'importance de la déchetterie. Des bennes y sont déposées afin de permettre le dépôt des déchets sélectionnés triés : les déchets verts, les gravats, le bois, les encombrants, le plâtre

En 2024, le montant total du coût de traitement des déchets pour ce qui concerne l'apport volontaire en déchetterie est de 532 107 €. Soit une augmentation de 64 065 € par rapport à l'année 2023.



- Montant annuel des prestations rémunérées des entreprises sous contrat



La CCST assure en régie la collecte des ordures ménagères et celle de la collecte sélective (déchets recyclables), mais elle ne possède ni centre de tri ni centre de traitement pour trier et éliminer ses déchets.

Elle fait appel à des prestataires, des entreprises privées et publiques pour gérer le transport de certains déchets et en assurer le traitement.

En 2024, le montant total des prestations rémunérées à des entreprises sous contrat est de 1 755 092 €. Soit une augmentation de 78 966 € par rapport à l'année 2023.

- Répartition des activités de traitement

VALORISATION DE LA MATIERE

Recyclage

Plâtre, huisseries, collecte sélective
Verre, gravats, bois, ferraille

VALORISATION BIOLOGIQUE

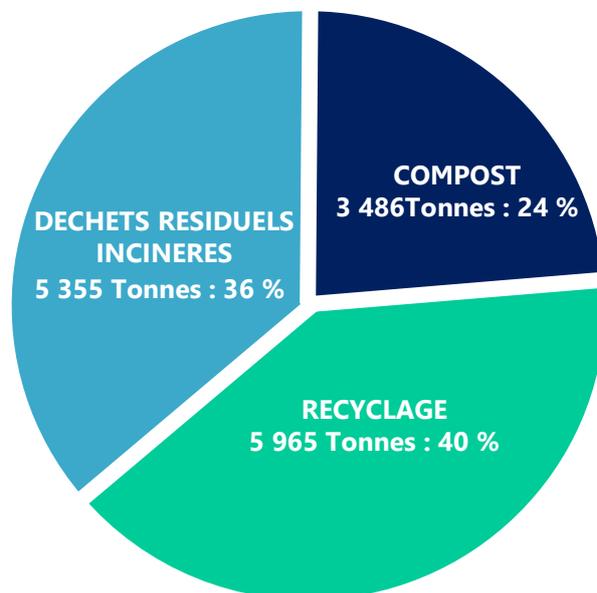
Compost

Déchets verts
Biodéchets

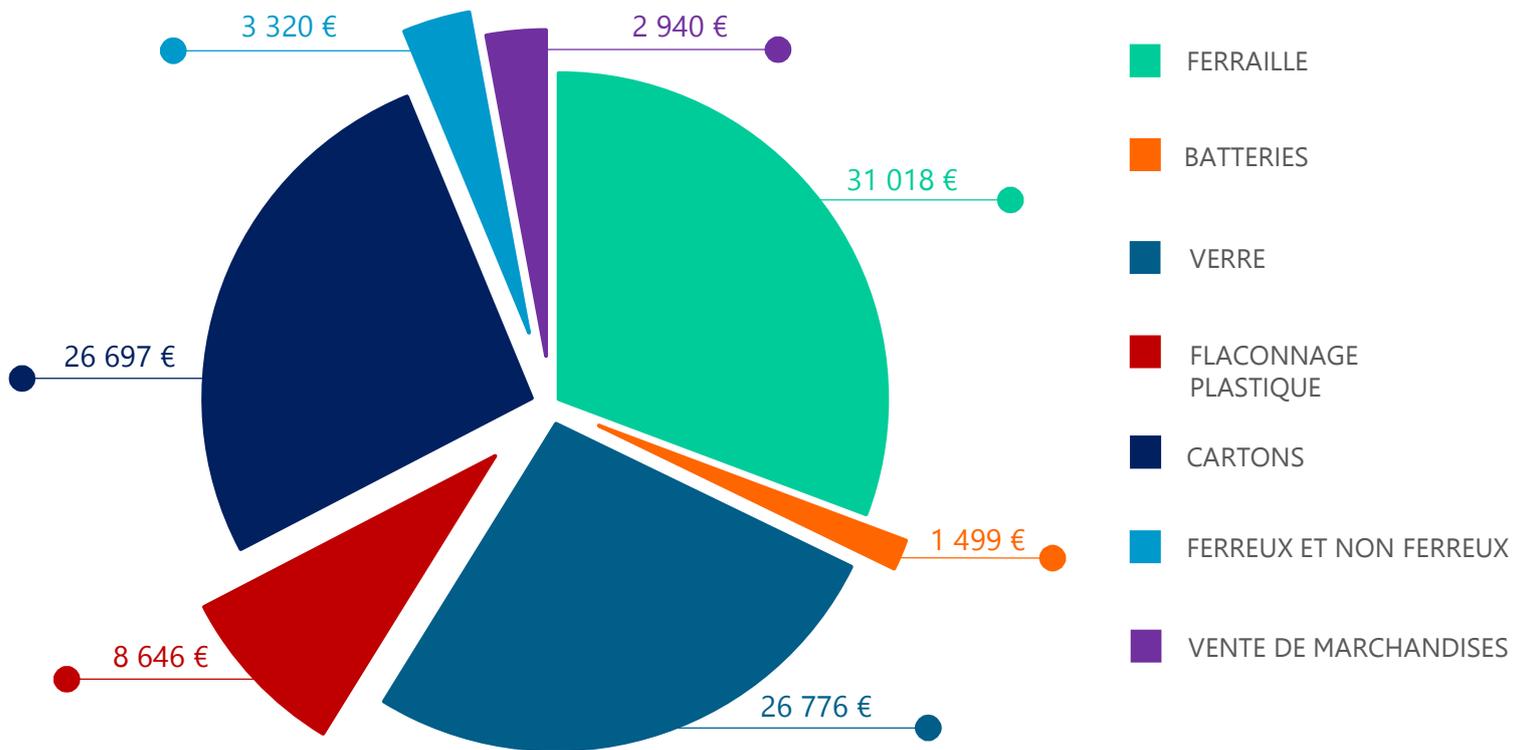
VALORISATION ENERGETIQUE

Electricité / chaleur

Ordures Ménagères résiduelles
Refus de tri
Encombrants

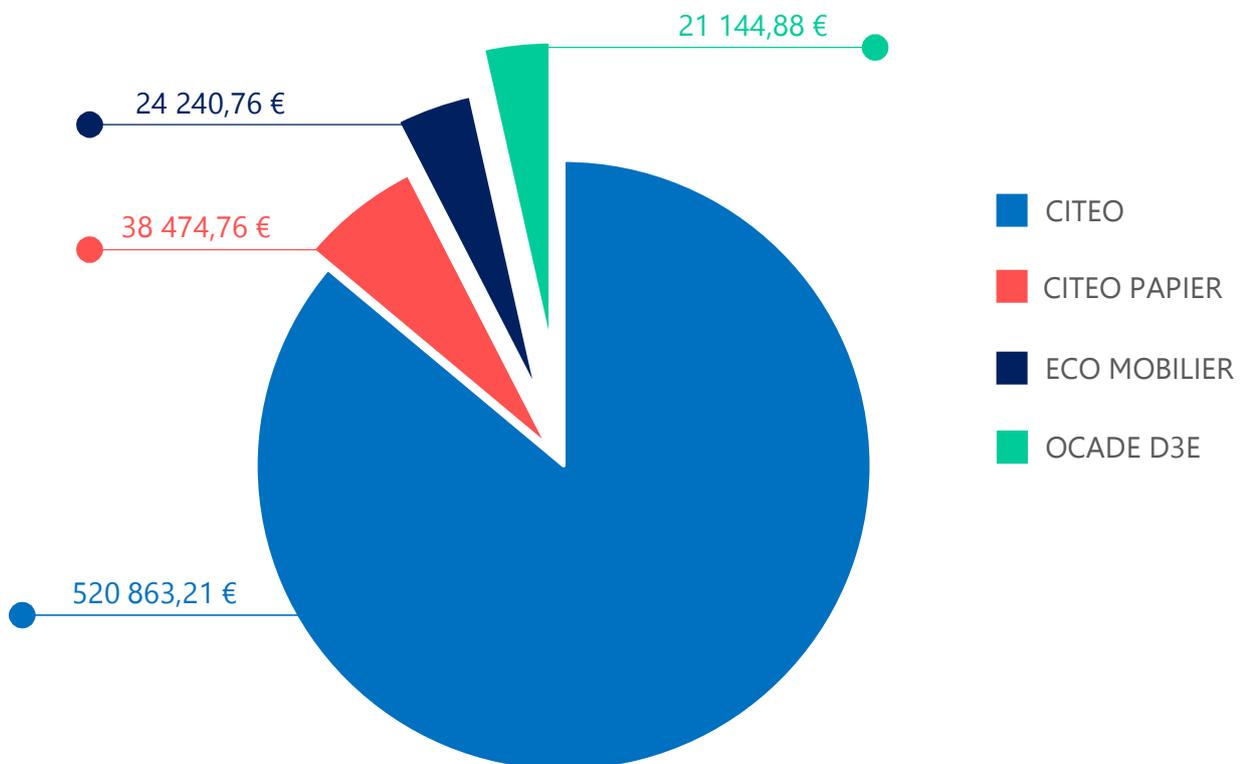


- Vente des matériaux



En 2024, le montant total des ventes de matériaux est de 100 896 €. Soit une augmentation de 10 361 € par rapport à l'année 2023.

- Soutien des éco-organismes



En 2024, le montant total des soutiens des éco-organismes est de 604 723,61 €. Soit une diminution de 3,4 %, ce qui correspond à 20 585,39 € de moins par rapport à l'année 2023.

- Les différents éco-organismes

Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par l'Etat qui prennent en charge la fin de vie des produits. Ils s'occupent des déchets recyclables. Ils mettent en place un système de collecte de déchets, ils les trient pour ensuite les valoriser et les remettre dans le circuit de production de nouveaux objets.

Les entreprises qui commercialisent les produits issus de filières spécifiées (emballages ménagers, piles, mobiliers, DEEE, ...) adhèrent à l'éco-organisme concerné en lui versant des contributions financières.

Cette participation permet de soutenir financièrement les opérations de tri des déchets menées par les collectivités territoriales dont la CCST.

The logo for 'ecosystem' features the word in a lowercase, sans-serif font. The 'e' is blue, 'c' is green, 'o' is yellow, 's' is blue, 'y' is green, 's' is blue, 't' is green, 'e' is blue, and 'm' is green.

POUR LES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

organise et développe la collecte, le réemploi, la réparation, la dépollution et le recyclage des équipements électriques et électroniques (DEEE), des lampes à économie d'énergie et des petits extincteurs, détenus par les professionnels comme les particuliers.

The logo for 'CITEO' consists of the letters 'C', 'I', 'T', 'E', and 'O' in a stylized, outlined font. The 'C' and 'O' have circular ends, while the 'I', 'T', and 'E' are simple vertical and horizontal strokes.

POUR LES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES

Née de la fusion d'Eco-emballages et d'Ecofolio.

CITEO a été créée par les entreprises du secteur de la grande distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.



POUR LES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES

EcoDDS, a été créée en 2012 par les industriels et les distributeurs qui fabriquent et vendent les produits chimiques, conformément au principe de Responsabilité Elargie du Producteur.

L'entreprise collecte, regroupe et traite les déchets chimiques, dans des conditions visant à préserver aussi bien la santé de chacun que l'environnement.

L'entreprise pérennise la filière des déchets diffus spécifiques (DDS), grâce à une démarche d'innovation continue visant à toujours améliorer les processus.

Aussi, elle informe, sensibilise et incite les consommateurs-utilisateurs à trier et rapporter leurs déchets qui ne doivent pas être mis à la poubelle.

The logo for 'écomobilier' features the word in a lowercase, sans-serif font. The 'é' is green, 'c' is brown, 'o' is green, 'm' is brown, 'o' is green, 'b' is brown, 'i' is green, 'l' is brown, 'i' is green, 'e' is brown, and 'r' is green.

POUR LES MOBILIERS USAGES

Créé en 2011 par les distributeurs et fabricants français de mobilier, Ecomobilier est l'éco-organisme, à but non lucratif et agréé par les pouvoirs publics, pour gérer la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage de tous les éléments d'ameublement et de la literie.

En 2022, Eco-mobilier reçoit les agréments de l'Etat pour étendre son activité à tout l'univers de la maison et devient Ecomaison. L'entreprise offre une seconde vie, par le réemploi et le recyclage, à tous les matériaux et objets de la maison, des fondations aux finitions : produits et matériaux de construction du bâtiment, meubles et literie, articles de bricolage et de jardin et jouets.

LES ACTIONS

A. NOS MISSIONS

B. LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

C. SENSIBILISATION AU TRI SELECTIF

Interventions en milieu scolaire
Représentation lors d'évènements
Interventions auprès des usagers

A. Nos missions

COLLECTER ORGANISER, GERER

La Communauté de communes du Sud Territoire assure la collecte de tous les déchets produits par les 23 560 habitants de ses 27 communes.

La gestion des déchets ménagers représente un enjeu important pour la qualité de vie des habitants ainsi que pour la collectivité.

La CCST assure principalement en régie la collecte des déchets en porte-à-porte et en déchetterie. La collectivité gère de nombreux marchés pour assurer la valorisation des déchets et poursuit le développement de nouvelles filières si nécessaire.



ANTICIPER DEVELOPPER

Au-delà d'une gestion quotidienne, les déchets « se pensent » et se gèrent sur le long terme.

La CCST développe continuellement ses missions afin de valider les objectifs de réduction et de valorisation des déchets mis en place au niveau national.

TRAITER VALORISER

Les collectes traditionnelles d'ordures ménagères de la collectivité sont déposées à l'usine d'incinération de Bourgogne.

Le traitement, par incinération, des ordures ménagères est assuré par le SERTRID sur le site de Bourgogne.

La chaleur produite par la combustion des déchets permet la production de vapeur d'eau dans une chaudière. Cette vapeur d'eau est ensuite envoyée sur les étages d'une turbine à vapeur qui entraîne un alternateur. Celui-ci assure le fonctionnement en électricité de l'usine. Le reste de l'électricité produite est revendue à EDF.

SENSIBILISER, INFORMER PRESERVER

La communication par l'information et la sensibilisation des usagers est importante et déterminante pour la réussite et la compréhension des actions que la CCST réalise, également pour la validation des objectifs fixés.

Les usagers disposent d'outils et de supports afin d'organiser au mieux la gestion quotidienne de leurs déchets.



B. Les supports de communication

La communication de la Communauté de communes a pour objectif d'informer les usagers sur les actions mises en place, de **favoriser l'échange ainsi que le partage de renseignements et de consignes.**

Les différents moyens de communication du service sont :

- Le site internet de la collectivité : www.cc-sud-territoire.fr
- La page Facebook de la collectivité
- Le magazine d'information L'Echo du Sud Territoire
- Les calendriers de collecte
- Les sacs de pré collecte pour les emballages à recycler
- Le dépliant infos pratiques sur les déchetteries
- Les autocollants stop pub



C. Sensibilisation au tri sélectif

Afin d'améliorer au quotidien le geste de tri, la Communauté de communes du Sud Territoire sensibilise et informe les habitants sur les différents moyens de tri existants sur le territoire.

- Interventions en milieu scolaire

Parce que les bons gestes de tri et de réduction des déchets s'acquièrent dès le plus jeune âge, la Communauté de communes aide les établissements scolaires et les structures qui accueillent le jeune public à mener des actions de sensibilisation. Gratuit, l'accompagnement proposé porte sur des thèmes variés, ancrés dans l'actualité : tri et recyclage des déchets, réemploi d'objets ou textiles.

L'objectif est de sensibiliser les plus jeunes à l'importance du tri sélectif, qu'ils puissent ainsi prendre conscience de l'importance de la préservation des ressources et de l'environnement. En maîtrisant les gestes de tri, les jeunes adoptent une attitude éco citoyenne et la relayent auprès de leurs familles.

L'ambassadeur du tri de la Communauté de communes effectue des animations en milieu scolaire s'adressant aux élèves de la maternelle au collège. Les interventions s'inscrivent dans une démarche de partenariat et non de prestation, à l'aide de jeux pédagogiques ainsi que des supports d'informations adaptés. L'objectif est de faire découvrir aux élèves des notions sur plusieurs thématiques liées aux déchets et de s'engager dans une démarche écocitoyenne. L'école est le relais idéal pour que les enfants deviennent les acteurs et trieurs de demain !

Les animations ont lieu au sein de l'établissement scolaire, durant les heures de classe, généralement sur une demi-journée. La présence de l'enseignant est indispensable tout au long de l'intervention et il sera sollicité dans le cas d'une animation où les ateliers se font en groupes.

Des visites au centre de tri SCHROLL à Pfastatt sont également organisées, selon la disponibilité du centre et des équipes.



23 classes ont été sensibilisées pour l'année 2024, à partir de la grande section de maternelles jusqu'au CM2 (environ 500 élèves sensibilisés).

L'ambassadeur du tri a effectué un rappel des consignes de tri sur le territoire de la CCST (présentation des différents contenants de tri : bacs jaune et bleu, le verre, le composteur, le fonctionnement de la déchetterie et du circuit de recyclage). Ensuite, il a mis en place des jeux avec les élèves :

- Le premier atelier : en quoi se transforme nos déchets recyclés ? Les élèves doivent deviner quel est le devenir des déchets jetés dans le bac jaune, ainsi que la quantité demandée pour fabriquer de nouveaux objets. Savoir ce que deviennent les déchets après les avoir jetés est indispensable pour donner du sens au geste de tri. Lors de cet atelier, les enfants découvrent les différentes façons de valoriser les déchets et prennent conscience qu'en étant transformés, les déchets peuvent être utiles, s'ils sont jetés au bon endroit.

- Le second atelier : où dépose-t-on nos déchets ? L'atelier consiste à trier les déchets selon leur matière et à les jeter dans la poubelle adéquate, en respectant les consignes de tri de la collectivité. Trier est un geste facile au quotidien pour préserver les ressources naturelles et faire barrière à la pollution. Cela ne doit pas être une option, mais un réflexe. Cette animation permet aux enfants de reconnaître les différentes poubelles et leur code couleur, de comprendre l'utilité du tri et d'intégrer les consignes de tri de notre territoire, afin que les élèves apprennent les bons gestes de tri. Chaque animation est adaptée à l'âge de l'enfant.

Le 26 janvier 2024 :

Animation autour du tri sélectif et du recyclage à l'école Louise Michel à Delle.



Les 11, 12 et 19 mars 2024 :

Animation autour du tri sélectif et du recyclage à l'école Frédéric Bolle de Beaucourt. (Toutes les classes du CP au CE2).



Le 11 avril 2024 :

Animation autour du tri sélectif et du recyclage pour les Francas de Delle. (38 enfants)

Le 03 mai 2024 :

Animation autour du tri sélectif et du recyclage à l'école de Courtelevant. (De la moyenne section de maternelle au CP).

Les 16 et 17 mai 2024 :

Animation autour du tri sélectif et du recyclage à l'école de Brebotte.
(CP et CE1).



Le 27 mai 2024 :

Animation autour du tri sélectif et du recyclage à l'école de Jonchery.
(CE1).

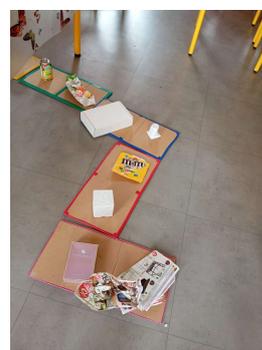


Le 18 juin 2024 :

Animation autour du tri sélectif et du recyclage dans les écoles de Grandvillars et de Réchésy.
(Grande section de maternelle, CP, CE1 et CM2).

Le 21 juin 2024 :

Animation autour du tri sélectif et du recyclage à l'école de Boron.
(Petite, moyenne et grande sections de maternelle).



Le 05 novembre 2024 :

Animation autour du tri sélectif et du recyclage à l'école des Marronniers à Delle.
(CP).

- Représentation lors d'évènements

Pour que tri ne rime plus avec contraintes, la CCST a acheté une gamme de conteneurs pour le tri des déchets recyclables, à la fois ludiques et incitatifs. Un nouvel outil pour améliorer la mobilisation du public.

La question des déchets lors des événements est traitée depuis une dizaine d'années dans une double optique, Comment maintenir le site propre ? Comment valoriser au mieux les déchets produits ? La CCST propose des accompagnements sur les événements allant dans ce sens. La majorité des événements ne pratiquent pas le tri des déchets. Ceux qui le pratiquent tentent de le faire soit en autonomie ou avec l'accompagnement d'associations. Ces associations permettent d'atteindre une excellente qualité de tri car elles associent au matériel une véritable ingénierie en amont et une animation lors de l'événement.

L'une des clés d'un dispositif de tri réussi est l'équipement de tri lui-même. Et en la matière, il n'existe pas une solution miracle, mais de multiples dispositifs en fonction du lieu, du type d'emballages, de publics, ... Pour chaque événement existe une solution de tri ! L'essentiel étant de pouvoir être accessible, pratique, et compréhensible par le public.

Mise à disposition de conteneurs et d'affichages, sur demande, pour les événements organisés sur le territoire de la Communauté de communes du Sud Territoire.



- Le 16 juin 2024 : Trophée du territoire de Belfort de Moto cross à Suarce



- Les 17, 18 et 19 juillet 2024 : Journées médiévales de Brebotte

- Stands aux marchés du Terroir

- Interventions auprès des usagers

Missions de sensibilisation au tri sélectif, piqûres de rappels et informations auprès des usagers afin de réduire les erreurs de tri sur le territoire de la Communauté de communes du Sud Territoire.

1400 bacs ont été contrôlés pour l'année 2024, dont 200 en refus de collectes car les bacs présentait des erreurs de tri.

- 3 réunions réalisées en pied d'immeuble ; Beaucourt et Delle.

- 2 interventions réalisées en magasin, Lidl et Intermarché à Delle.



- Interventions réalisée à la résidence les Tulipiers à Beaucourt.



Communauté de communes du Sud Territoire
8 Place Raymond Forni – BP 106 – 90101 DELLE CEDEX
03 84 56 26 07